

Étude pour l'élaboration d'un périmètre délimité des abords (PDA) de monuments historiques sur la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines



Étude réalisée par :

Glossaire des abréviations :

AD 78 : Archives départementales des Yvelines
AN : Archives nationales
DRIEAT : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
INHA : Institut national d'histoire de l'art
INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives
MPP : Médiathèque du patrimoine et de la photographie
OAP : Orientation d'aménagement et de programmation
PADD : Projet d'aménagement et de développement durables
PLU : Plan local d'urbanisme
SHD : Service historique de la Défense

Document en couverture :

78 - SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES - PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords concernant l'église Saint-Nicolas et deux maisons du XVI^e siècle, ainsi que l'ancien moulin de Villeneuve (Maison Elsa Triolet-Aragon) implantés sur la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Il représente la proposition de l'architecte des bâtiments de France territorialement compétent, basée sur les études menées par l'agence AUDIGIER | PILET architectes.

Rapport arrêté le 5 juillet 2024.

Table des matières

Démarche	3
Contexte législatif et réglementaire	4
Textes de référence	4
Les abords : périmètres de 500 m. ou PDA, périmètre délimité des abords	4
Procédure de création des PDA	4
Précisions	5
Impact sur les autorisations de travaux	6
Travaux soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme	6
Travaux non soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme	6
Analyse de la situation actuelle	7
Présentation, histoire et évolution de la commune	7
Espaces patrimoniaux des monuments historiques du bourg	14
Monuments historiques : église Saint-Nicolas et deux maisons du XVI ^e s.	16
Covisibilités actuelles avec l'église Saint-Nicolas et deux maisons du XVI ^e s.	20
Immeubles liés à la conservation ou formant un ensemble cohérent avec les monuments historiques du bourg	24
Espaces libres participant à la mise en valeur des monuments du bourg	24
Espace patrimonial de l'ancien moulin de Villeneuve	26
Monument historique : ancien moulin de Villeneuve	2m
Covisibilités actuelles avec l'ancien moulin de Villeneuve	30
Immeubles liées à la conservation ou formant un ensemble cohérent avec l'ancien moulin de Villeneuve	32
Espaces libres participant à la mise en valeur de l'ancien moulin de Villeneuve	32
Projets de la Commune et des documents d'urbanisme	34
Éléments protégés au titre du code de l'environnement	36
Découvertes archéologiques	38
Proposition de PDA	40
Objectifs généraux proposés	40
Arguments et objectifs particuliers à mettre en œuvre	40
Annexes	42
1. Carte des servitudes au titre du code l'environnement	42
2. Carte des servitudes au titre des espaces patrimoniaux - état actuel	43
3. Carte des servitudes au titre des espaces patrimoniaux - état futur après création du PDA (avec indication des périmètres des abords actuels)	44
4. Carte des servitudes au titre des espaces patrimoniaux - état futur après création du PDA	45
5. Carte des éléments liés à la conservation ou à la mise en valeur des MH	46
6. Tableau récapitulatif (monument, commune, propriété)	47
Bibliographie	49

Démarche

_____ Les sources documentaires et l'étude de terrain

Le périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques proposé dans ce rapport s'appuie sur une connaissance (abrégée) de ceux-ci, principalement au regard de l'histoire de leur édification, mais aussi, le cas échéant, au prisme de leurs évolutions ou transformations ; une recherche documentaire ainsi que la consultation de différents fonds d'archives aura permis de renseigner les pages relatives aux édifices inscrites bâtis sur le territoire de la commune.

Autour de ces monuments, compris comme des centres d'intérêt historique, générateurs d'une servitude d'utilité publique patrimoniale, une compréhension du territoire les environnant accompagne l'approche envisagée dans ce dossier ; le territoire analysé aura été appréhendé à différentes échelles : celle de la ville (et de son évolution dans le temps), celle du paysage et/ou de la géographie du lieu. Pour ce faire, diverses sources auront été consultées : en particulier des ouvrages et des articles publiés, mais également des cartes et plans historiques conservés dans différents fonds d'archives. L'ensemble des sources explorées et les centres d'archives interrogés sont mentionnés dans le présent rapport.

En complément d'une approche documentaire, l'appréhension physique des lieux aura permis : de comprendre l'inscription des monuments historiques dans le paysage (naturel ou urbain), de saisir les caractéristiques des sites, d'envisager l'évolution des lieux et/ou des permanences remarquables, de confronter les différentes données récoltées à la réalité du terrain d'étude.

" Saint-Arnoult-en-Yvelines s'enveloppe dans les plis d'un affluent de l'Orge, la Rémarde et s'espace entre les futaies de la forêt des Yvelines et celles de la forêt de Dourdan. [...]

De puissants murs d'enceinte, côtoyant la rivière, une partie du prieuré, dont les caves voûtées sont immenses, rappellent ce passé d'une bourgade aujourd'hui moderne. [...]

L'église, édifice des XV^e et XVI^e siècles, montre des vitraux de la Renaissance, riches de couleur et d'expression" (Barron, 1886).

Outre la citation du monument historique majeur de la ville, à travers l'évocation des éléments l'enserrant (qu'ils soient naturels, paysagers ou bâtis), Louis Barron (1847-1914) introduit les principales caractéristiques du lieu que le présent dossier s'attachera à analyser.

Pour cette aire urbanisée, l'ensemble des caractéristiques pouvant contribuer à définir le périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques sera explicité et illustré au prisme de diverses thématiques et par différentes cartographies.

Dans les pages qui suivent, il est donc question de l'ensemble des richesses culturelles qui définit (ou participe à définir) le territoire de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, ainsi que le contexte d'inscription des monuments historiques.

Après l'explicitation de l'évolution du lieu, les pages du rapport rappelleront les contraintes liées au code de l'environnement (un site inscrit, en l'occurrence) ainsi que les diverses fouilles archéologiques réalisées sur la commune. Ces informations nous semblent aussi accompagner – d'une autre manière cependant – la reconnaissance du lieu étudié, qui est présenté ci-après.



Source :

BARRON, Louis. *Les environs de Paris*.
Éd. de la Maison Quantin, 1886

Contexte législatif et réglementaire

Textes de référence : code du patrimoine, articles L. 621-30 à L. 621.32, et articles R. 621-92 à R. 621-95.

Les abords : périmètre de 500 mètres ou PDA, périmètre délimité des abords

Selon le code du patrimoine (art. L. 621-30), "les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords". Les abords constituent ainsi une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Lors de l'inscription ou du classement d'un monument historique, un périmètre des abords de 500 mètres est automatiquement généré ; ce périmètre couvre indistinctement l'ensemble du territoire situé à moins de 500 mètres de tout point du monument.

Le périmètre délimité des abords (PDA) se substitue au périmètre de 500 mètres et cerne de manière raisonnée la partie du territoire cohérente avec le ou les monuments historiques concernés, ou dont la présence participe à leur conservation ou à leur mise en valeur. Il permet d'exclure les parties dépourvues d'enjeux patrimoniaux en lien avec le monument.

Procédure de création des PDA

L'article L. 621-31 du code du patrimoine dispose que les PDA peuvent être créés à tout moment ou lors de l'inscription, ou du classement, d'un immeuble au titre des monuments historiques, ainsi que dans le cadre de l'élaboration, la révision ou la modification d'un document d'urbanisme. Dans toutes ces situations, l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme peut proposer à l'architecte des bâtiments de France (ABF) un projet de périmètre délimité des abords. Dans tous les cas également, une enquête publique est nécessaire ; à cet égard, la procédure sur le document d'urbanisme permet de mutualiser cette étape importante de consultation et de participation du public, préalable à la validation.

En prenant appui sur la procédure d'élaboration, de révision ou de modification du document d'urbanisme, l'ABF peut également proposer des projets de PDA à l'autorité compétente. Ces projets de PDA sont susceptibles d'amélioration dans le cadre du dialogue assuré avec cette autorité comme avec les communes concernées.

Au cours du travail sur le document d'urbanisme, il revient à l'autorité compétente de consulter les autres communes intéressées par les projets de PDA.

Au terme de la finalisation du document d'urbanisme, l'organe délibérant de l'autorité compétente arrête son document d'urbanisme et se prononce sur les projets de PDA ; l'enquête publique prévue pour le document d'urbanisme portera également sur les projets de PDA (art. R. 621-93 du code du patrimoine). Les propriétaires des monuments seront consultés à cette occasion par le commissaire-enquêteur.

Au terme de la procédure, en cas d'accord de l'ABF et de l'autorité compétente sur les éventuelles adaptations des PDA proposées, le cas échéant, par le commissaire-enquêteur, les PDA sont créés par arrêté du préfet de région.

Les PDA entrent en vigueur après les mesures réglementaires de publicité : notification de l'arrêté par le préfet de région à l'autorité compétente pour le document d'urbanisme, affichage dans les mairies concernées et au siège de l'autorité compétente pour le document d'urbanisme, mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département, publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de l'État dans le département concerné.

Précisions

Rappel de la circulaire de 2004 sur les périmètres de protection modifiés (PPM) : avant la réglementation sur les PDA, la création des PPM (loi SRU, 2000) avait donné lieu à la publication d'une circulaire en 2004 qui précisait que l'outil devait " réserver l'action de l'ABF aux zones les plus intéressantes situées autour d'un monument historique et d'exclure de son champ d'intervention obligatoire celles qui sont dénuées d'intérêt patrimonial et paysager. (...) Ainsi, dans les zones urbaines banales ou disparates, autour de monuments sans lien avec le tissu environnant, le nouveau périmètre doit se limiter à la proximité immédiate du monument ". Ces objectifs permettent de préciser la démarche engagée dans l'élaboration du projet de PDA.

Chaque monument historique génère son propre périmètre délimité des abords. Lorsque deux périmètres se juxtaposent, ou se superposent, et que les enjeux le justifient, un PDA peut concerner plusieurs monuments historiques.

Il est demandé que le PDA s'attache à suivre le découpage parcellaire.

Selon le code du patrimoine, article L. 621-30 : " La protection au titre des abords s'applique à toute partie non protégée au titre des monuments historiques d'un immeuble partiellement protégé.

La protection au titre des abords n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles protégés au titre des monuments historiques ou situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application des articles L. 631-1 et L. 631-2.

Les servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article L. 341-1 du code de l'environnement ne sont pas applicables aux immeubles protégés au titre des abords".

Impact sur les autorisations de travaux

Dans le **périmètre de 500 mètres** autour d'un monument historique, les travaux sur un immeuble, bâti ou non bâti, sont soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF) lorsque cet immeuble est situé dans le champ de visibilité du monument historique. Les travaux situés hors du champ de visibilité d'un monument historique ne sont pas soumis à l'accord de l'ABF ; ce dernier peut cependant, en fonction du projet et des enjeux, formuler des observations ou des recommandations sur le projet présenté.

Dans les **périmètres délimités des abords (PDA)** de monuments historiques, le critère de covisibilité ne s'applique pas : tous les travaux sur un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des périmètres délimités des abords, sont soumis à l'accord de l'ABF, lequel étend sa vigilance sur les abords eux-mêmes par-delà la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques.

Dans les abords, " les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable. L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou des abords " (code du patrimoine, art. L. 621-32).

Travaux soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme.

Selon l'article L. 632-2 du code du patrimoine, " le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, l'absence d'opposition à déclaration préalable, l'autorisation environnementale prévue par l'article L. 181-1 du code de l'environnement ou l'autorisation prévue au titre des sites classés en application de l'article L. 341-10 du même code tient lieu de l'autorisation prévue à l'article L. 632-1 du code du patrimoine si l'ABF a donné son accord, le cas échéant assorti de prescriptions motivées. À ce titre, il s'assure du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant ". L'ABF s'assure ainsi que les travaux ne portent pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques, ni aux abords de ces monuments en tant que tels.

Possibilité de recours. En cas de désaccord avec l'avis de l'ABF, l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme peut faire recours contre cet avis auprès du préfet de région, dans les sept jours après réception de l'avis. Le demandeur peut lui-même faire recours auprès du préfet de région, dans les deux mois après avoir reçu la décision de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme, si cette décision est basée sur un refus d'accord de l'ABF. Pour la bonne compréhension de ces possibilités de recours, voir l'article L. 632-2 III du code du patrimoine et les articles R. 423-68 et R. 424-14 du code de l'urbanisme.

Travaux non soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme.

Selon l'article R. 621-96 du code du patrimoine, les travaux non soumis à une autorisation délivrée en application du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée en mairie. Le dossier précise notamment la qualité du demandeur (propriétaire, mandataire, personne autorisée à exécuter les travaux...), la localisation du ou des terrains (adresses précises) et leur superficie, ainsi que la nature des travaux envisagés. Pour plus de précision, voir les articles R. 621-96 à R. 621-96-17 de ce code.

Par-delà cette présentation succincte des régimes d'autorisation de travaux et de recours, il est conseillé de se reporter aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur sur le site legifrance.fr où il sera possible de prendre connaissance des textes de manière complète.

Analyse de la situation actuelle

_____ Une ville d'étape au bord d'une rivière

La position de la ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines, entre deux forêts : celle des Yvelines au nord (ou, plus précisément, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse) et celle de Dourdan, au sud, a été évoquée ci-avant (à travers les mots de Louis Barron) ; ci-contre, la carte de Cassini – dressée au XVIII^e siècle – illustre également cette situation. Cependant, "bâtie sur le versant occidental d'une petite colline, la ville de Saint-Arnoult est [surtout installée] sur la vieille route de Paris à Chartres" (Lorin, 1905). Cette implantation aura caractérisé le bourg et influencé son développement, au fil du temps : "en raison de sa situation sur la route principale [qui mène à la capitale], Saint-Arnoult avait, dès le XIII^e siècle, son caractère d'étapes, ce qui donna de bonne heure une grande importance au bourg" (Robertet Courcelles, 1932).

Au cours de l'un de ses voyages, au XVIII^e siècle, André-François Legay de Préval (?-1761) a dessiné, à l'encre sépia et au lavis brun, l'entrée orientale du bourg de Saint-Arnoult-en-Yvelines, présentée ci-contre.

Le voyageur-dessinateur se trouve en amont du cimetière actuel (repéré par une croix, au centre de l'image), sur l'actuelle rue de la chapelle Saint-Fiacre ; celle-ci (détruite au XIX^e siècle), est dessinée au premier plan. La position du voyageur-dessinateur peut être évaluée à environ 800 mètres de l'église Saint-Nicolas qu'il représente fièrement en arrière-plan du dessin. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, "la route de Paris à Chartres longeait alors le cimetière, au sud ; elle traversait la ville par la porte du Coq, la rue de l'Isle, la rue Basse et la porte de Chartres. Plus tard, vers 1770, son tracé fut changé" (Robertet Courcelles, 1932).

Au moment où André-François Legay de Préval parcourt la région – soit au XVIII^e siècle – Saint-Arnoult-en-Yvelines "est un centre en pleine activité. C'est non seulement une ville de relais, mais aussi un centre commercial avec son marché aux grains, tous les mardis, et ses deux foires annuelles à la fête patronale et à la Saint-Fiacre. C'est aussi un centre industriel, important pour l'époque. Des tanneurs et des mégissiers traitent les peaux et les cuirs dans leurs établissements situés dans la ville basse. Cinq moulins tournent sur la Rémarde : Villeneuve [à l'ouest de la ville, nous y reviendrons], la Planche, le Soufflet, Nuisement, Trévoye et le Moulin neuf [situé à l'extrémité est du bourg].

Certains actionnent des meules à blé, d'autres broient l'écorce de chêne pour produire le tan, d'autres enfin foulent le drap" (Léchaugette, 1972).

La présence de l'eau – en l'occurrence la rivière de la Rémarde qui coule d'ouest en est, en contrebas du bourg – n'est pas, ici, à négliger, tant dans l'histoire de la cité, qu'au regard de sa morphologie. Si le point de vue du cliché, ci-contre (en bas de page) est difficile à comprendre de nos jours, tant la rue Basse a été modifiée – jusqu'au comblement du lit de la Rémarde – sa présence d'antan aura néanmoins – largement – contribué au dynamisme et à la prospérité de la ville. "La rivière, la proximité des forêts de Rambouillet et de Dourdan, les plaines toutes proches de la Beauce, tout semble réuni pour rendre agréable un séjour à Saint-Arnoult" (Robertet Courcelles, 1932).



Sources :

- LORIN, Félix. Procès-verbaux des excursions pendant les années 1904 et 1905 et notices diverses. Société archéologique de Rambouillet, tome XVIII. Versailles : Imprimerie Aubert, 1905
- ROBERTET COURCELLES, Georgette. Histoire de Saint-Arnoult. Imprimerie Pierre Amelot, 1932
- LÉCHAUGETTE, Pierre. Saint-Arnoult-en-Yvelines. "Quatorze siècles d'histoire". Bulletin de la Société historique de Saint-Arnoult-en-Yvelines, n° 19, 20 et 21, année 1972

Documents ci-dessus :

DRAC - Direction régionale des affaires culturelles d'Île de France
SRAEP - Service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux
UDAP - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines
Étude réalisée par : AUDIGIER | PILET architectes

- Extrait de la "Carte générale de la France" dressée par César-François Cassini de Thury en 1756-1758 (source : Gallica)
- Entrée orientale du bourg dessinée par André-François Legay de Préval au XVIII^e siècle (source : Musée de Laval, numéro d'inventaire : 5563/18)
- La rue Basse, la rivière de la Rémarde et un lavoir (source : AD 78, cote 3Fi211 71)

Analyse de la situation actuelle

_____ Une enceinte urbaine disparue

Le découpage parcellaire du bourg de Saint-Arnoult-en-Yvelines laisse supposer l'existence d'anciennes enveloppes urbaines : "au moins deux organisations concentriques ceinturant l'éminence sableuse, au sommet de laquelle sont édifiées l'église et le prieuré" (Warmé, 2017) sont lisibles ; nous renvoyons, ici, au schéma présenté en bas de la page 3. Cependant, aujourd'hui, aucun élément majeur ne permet d'appréhender la vision d'un bourg médiéval ceint de murs.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, l'enceinte protégeant la ville est encore debout puisque André-François Legay de Préval représente, à l'encre sépia et au crayon, la porte du Billoir, qui mène, depuis le nord, au prieuré (cf. dessin, ci-contre). Une lecture attentive de cette représentation montre toutefois, déjà – à gauche de l'image, soit à l'est – une brèche : les prémices de la dégradation du mur.

Deux siècles plus tôt, à la suite de pillages répétés, "la ville de Saint-Arnoult avait obtenu, en 1545, du roi François 1^{er}, l'autorisation de s'entourer de murailles avec fossés et tours. [Dans] l'inventaire des titres et papiers de la fabrique de Saint-Arnoult, faite en 1722, on trouva cette pièce intéressante : « Lettres patentes données à Amiens, au mois de septembre mil cinq cent quarante-cinq, par François 1^{er}, Roi de France, aux habitants de Saint-Arnoult, portant permission de faire clore et fermer de murailles leur bourg de Saint-Arnoult, et y faire fossés, tours, postaux, portes, ponts-levis, barbes-à-cannes et autres choses nécessaires pour leur sûreté ». Cinq portes donnaient alors accès dans la ville fortifiée : la porte de Paris, celle du Billoir [évoquée ci-avant], de Chartres, la porte de l'Isle et celle du Coq" (Robertet Courcelles, 1932). Ces portes de ville sont visibles (et repérées) sur le plan cavalier dressé en 1699, qui est présenté en haut de la page 9. Sur "ce plan en couleur, actuellement déposé aux archives de l'évêché de Versailles, [...] ce qui impressionne [...] c'est la minutie et la fidélité des lieux ; tout y est représenté. [Dressé pour un procès lors duquel s'opposèrent] les Comtes de Rochefort d'un côté et le Prieur de Saint-Arnoult de l'autre" (Houssinot, 2007), les moulins et les faubourgs y sont renseignés, la morphologie actuelle de la ville y est reconnaissable et le mur d'enceinte nord avec ses tourelles est parfaitement lisible. Au sud, le long de la Rémarde, entre la porte de l'Isle et celle de Chartres, le tracé du rempart n'est, en revanche, pas mentionné. Un plan daté de 1715 (en bas de la page 9) représente pourtant clairement cette limite urbaine qui vient inclure (partiellement) la rivière à l'aire urbaine.

"Les remparts [...] furent démolis en 1794 ; il n'en reste aujourd'hui que quelques vestiges" (Robertet Courcelles, 1932), dont une tourelle arasée et tronquée, sise 12 rue de l'Isle. Dans le prolongement de cette construction, vers l'ouest, au milieu des jardins, le parcellaire semble (encore) suivre le dessin de la limite historique de l'enceinte et une seconde tourelle paraît persister : c'est ce que permettent de souligner les deux plans cadastraux, reproduits ci-contre. Le "4 juillet 1875, le Conseil [de la ville] décide de faire abattre les deux piliers de la « Porte de Paris », derniers vestiges des anciens murs de la ville" (Blin, 1899).



Sources :

- WARMÉ, Nicolas et al. *Saint-Arnoult-en-Yvelines, 25-27 rue des Remparts/9 rue Charles de Gaulle*. Rapport de diagnostic archéologique. INRAP, 2017
- ROBERTET COURCELLES, Georgette. *Histoire de Saint-Arnoult*. Imprimerie Pierre Amelot, 1932
- HOUSSINOT, Marie-Josèphe et Jean-Claude. *La ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines. "Un paysage retrouvé"*. Éd. de la Tour Gile, 2007
- BLIN. Monographie de l'instituteur, 1899 (source : AD 78, cote 1T/MONO 11)

Documents ci-dessus :

- La porte du Billoir dessinée par André-François Legay de Préval au XVIII^e siècle (source : Musée de Laval, numéro d'inventaire : 5563/19)
- Extrait du plan cadastral de 1828 ; la trace du rempart est soulignée en blanc (source : AD 78, cotes 3P2 2238)
- Extrait du plan cadastral de 1948 (source : AD 78, cotes 5Num 5230)



Légende et commentaires :

- 1 / église Saint-Nicolas (monument historique)
- 2 / porte du Billoir
- 3 / ferme du prieuré (avec son pigeonnier)
- 4 / porte de Paris
- 5 / porte du Coq
- 6 / porte de l'Isle
- 7 / faubourg du Fourneau
- 8 / rivière de la Rémarde
- 9 / porte de Chartres
- 10 / faubourg de la Juiverie
- 11 / domaine de la Boucauderie

Le plan ci-contre est reproduit sans échelle ;
le nord est orienté vers le bas.

" Les Comtes de Rochefort et le Prieur de Saint-Arnoult revendiquent chacun, la Haute, la Moyenne et la basse Justice, ainsi que les censives, les bénéfices des fiefs et les amendes de justice. [...] Pendant 528 ans, les deux parties bataillèrent. Les procès en faveur du Prieuré ne faisaient qu'attiser les ressentiments des Comtes de Rochefort et cela jusqu'en 1695, date à laquelle, un Factum [soit un mémoire judiciaire] a été rédigé, à l'encontre des Seigneurs Rochefortais. [...]

Les événements se précipitèrent, le procureur fiscal du Prieuré, Maître André Perret, nouvellement nommé en 1699 [...] rédige un mémoire virulent. Alors, devant cet imbroglio, pour éclaircir la situation, on décida d'établir un plan précisant, au mieux, les fiefs, les censives et les biens qui s'y rattachent".

(source : HOUSSINOT, Marie-Josèphe et Jean-Claude. La ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines. "Un paysage retrouvé". Éd. de la Tour Gile, 2007)



Légende :

- 1 / église Saint-Nicolas (monument historique)
- 2 / porte du Billoir
- 3 / porte de Paris
- 4 / cimetière (et chapelle Saint-Fiacre)
- 5 / porte de l'Isle
- 6 / rivière de la Rémarde
- 7 / porte de Chartres
- 8 / domaine de la Boucauderie
- 9 / moulin de Villeneuve

Les plans, ci-contre et ci-dessus,
sont reproduits sans échelle.

Documents ci-dessus :

- Plan cavalier dressé en 1699 (source : HOUSSINOT, Marie-Josèphe et Jean-Claude. La ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines. "Un paysage retrouvé". Éd. de la Tour Gile, 2007)
- En bas à gauche, carte générale de la forêt de Saint-Léger et du duché-pairie de Rambouillet, datée de 1715 (source : AN, cote CP/N/II/Seine-et-Oise/144)
- Reconnaissance militaire datée de 1841 (source : SHD, cote GR/6/M/J10/C/1430)

Analyse de la situation actuelle

Évolution de la cité

Les plans du cadastre de 1828 du montage, présenté en page 11, montrent un bourg compact, "bâti en amphithéâtre sur la rive gauche de la Rémarde" (Robertet Courcelles, 1932). Les deux enveloppes urbaines – évoquées ci-avant – se lisent dans le découpage parcellaire de la cité : le bourg primitif, à l'est, aura adopté une forme concentrique autour de l'église Saint-Nicolas ; "la trace d'une autre forme [qui] se dessine à partir du noyau médiéval en direction de l'ouest [aura constitué une extension]. Son emprise est limitée au nord par le tracé actuel de la rue Charles de Gaulle [...], à l'ouest par une partie de la rue Poupinel, et au sud par la rue Basse, parallèle au cours de la Rémarde" (Warmé, 2017). Ces deux entités urbanisées seront réunies, à partir de 1545, par le tracé de l'enceinte décrite précédemment ; la toponymie garde d'ailleurs la mémoire de ce fait, puisque la rue au nord du bourg (parallèle à l'actuelle rue Charles de Gaulle) se nomme : la rue des Remparts. Au-delà de l'enceinte – toujours en direction de l'ouest – la cité se sera ensuite agrandie par la fondation des faubourgs du "Trou-aux-Chiens" et celui de la "Juiverie" ; le plan cavalier dressé en 1699 mentionne déjà la présence de ce dernier faubourg (cf. haut de la page 9).

Au XVIII^e siècle, "cinq faubourgs entouraient la ville : celui du Palais [au nord-est du bourg, en direction de Paris], de Nuisement [à l'est, le long de la Rémarde], des Fourneaux [au sud du bourg, sur la rive droite de la rivière], de la Poterie ou de la Juiverie et du Billoir [au nord de la cité historique, le long de la rue éponyme]" (Robertet Courcelles, 1932). À cette énumération, il conviendrait d'ajouter le faubourg de la "Fontaine", bâti entre l'ancienne porte du Coq et la fontaine du "bon Saint-Arnoult", installée près de la Rémarde. Aux alentours du faubourg du Billoir, il faut signaler la "Ferme du Prieuré" ; au XVII^e siècle, "en plus des vastes terrains qui se trouvaient dans l'enceinte, le prieuré possédait une grande ferme, en dehors des murs de la ville, au nord, près de la porte du Billoir" (Robertet Courcelles, 1932). Le pigeonnier, toujours visible à cet emplacement, "construit vraisemblablement au début du XVI^e siècle, avec ses 500 alvéoles" (Sites et Monuments, 1972) appartenait à cette ferme.

Entre 1828 et 1948, les plans de cadastre renseignent un développement parcimonieux de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Les écoles et la mairie – situées place du Jeu de Paume, à l'est de la porte de Paris – ont franchi la limite ancienne de la cité. Le "13 mars 1881, le Conseil [communal] émet le vœu que la ligne projetée de Paris à Chartres (chemin de fer de l'État) passe par Saint-Arnoult" (Blin, 1899) ; une dynamique de croissance est alors espérée pour le bourg. "En 1930, la ligne de chemin de fer de Limours est prolongée jusqu'à Chartres par Rochefort, Saint-Arnoult, Ablis, Gallardon. [Mais] les ouvrages d'art démolis pendant la guerre de 40 ne devaient pas être reconstruits. Le chemin de fer n'avait desservi le secteur que pendant 14 années. Avec sa disparition s'évanouissait aussi [...] l'espoir de redonner à Saint-Arnoult [son] importance ancienne" (Léchaugnette, 1972). Un développement urbain a néanmoins eu lieu, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, quand les secteurs pavillonnaires ont gagné les coteaux nord : les Paradis, Montmidi, les Chatras, etc.

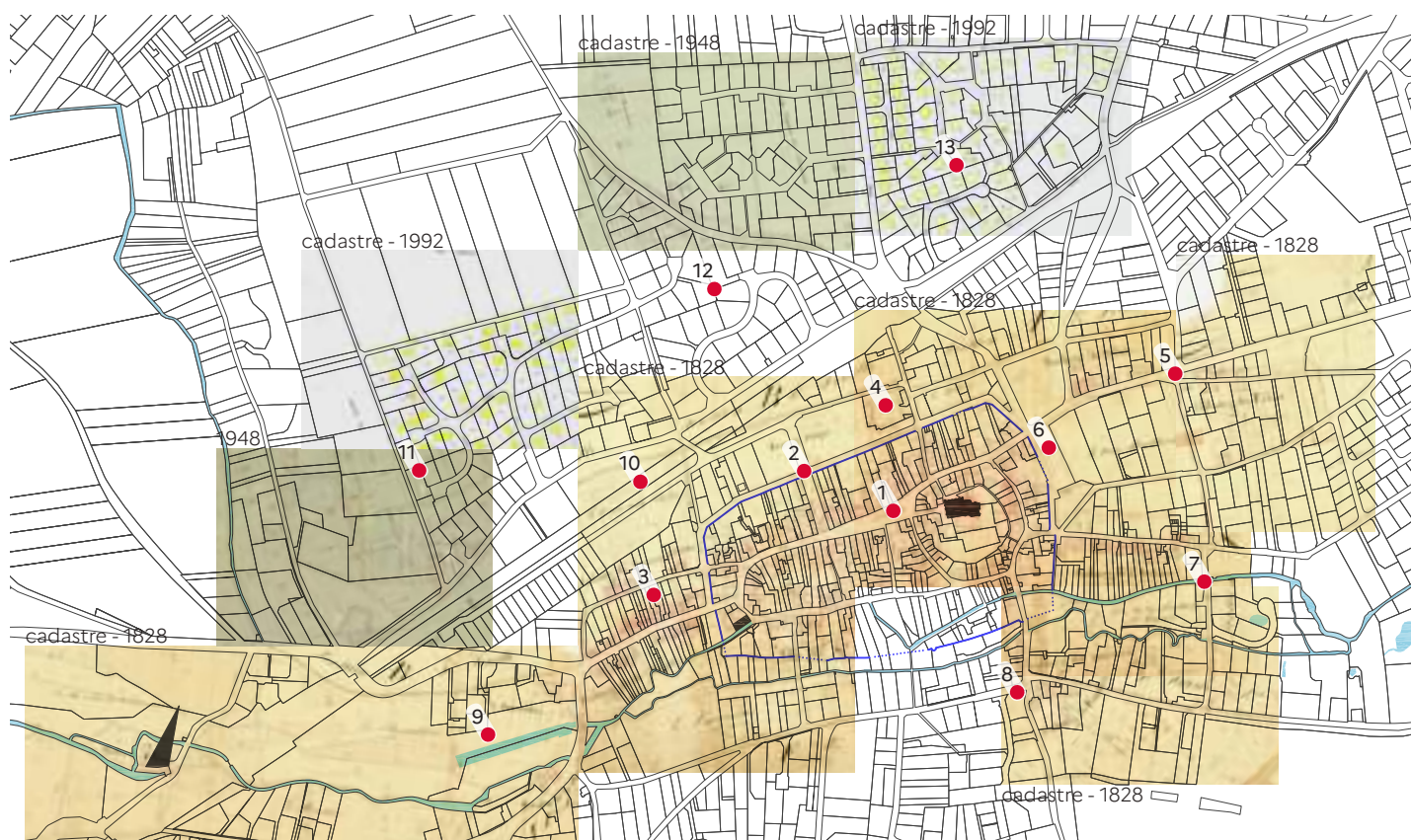


Sources :

- ROBERTET COURCELLES, Georgette. *Histoire de Saint-Arnoult*. Imprimerie Pierre Amelot, 1932
- WARMÉ, Nicolas et al. *Saint-Arnoult-en-Yvelines, 25-27 rue des Remparts/9 rue Charles de Gaulle*. Rapport de diagnostic archéologique. INRAP, 2017
- Saint-Arnoult-en-Yvelines. *Revue Sites et Monuments*, n° 58, avril, mai, juin 1972
- BLIN. Monographie de l'instituteur, 1899 (source : AD 78, cote 1T/MONO 11)
- LÉCHAUGNETTE, Pierre. Saint-Arnoult-en-Yvelines. "Quatorze siècles d'histoire". *Bulletin de la Société historique de Saint-Arnoult-en-Yvelines*, n° 19, 20 et 21, année 1972

Documents ci-dessus :

- La fontaine du "bon Saint-Arnoult" (source : ROBERTET COURCELLES, Georgette. *Histoire de Saint-Arnoult*. Imprimerie Pierre Amelot, 1932)
- Le faubourg des Fourneaux et l'église Saint-Nicolas en arrière-plan (source : AD 78, cote 3Fi211 48)
- La rue Poupinel et (encadrée) l'église Saint-Nicolas (source : AD 78, cote 3Fi211 74)



Légende :

- 1 / bourg primitif concentrique et extension ouest
- 2 / rue des Remparts (en bleu, limite de l'enceinte de 1545)
- 3 / faubourgs du "Trou-aux-Chiens" et de la "Juiverie"
- 4 / "Ferme du Prieuré" (et son pigeonnier)
- 5 / faubourg du Palais
- 6 / place du Jeu de Paume (écoles et mairie)
- 7 / fontaine du "bon Saint-Arnoult"
- 8 / faubourg des Fourneaux
- 9 / domaine de la Boucauderie (et sa piscine d'eau douce)
- 10 / ancienne ligne de chemin de fer de Paris à Chartres
- 11 / lieu-dit "Les Paradis"
- 12 / lieu-dit "Montmidi"
- 13 / lieu-dit "Les Chatras"



Commentaire :

Le cliché ci-contre montre le domaine de la Boucauderie, situé au bord de la Rémarde, non loin du moulin de la Planche. Jadis, ce lieu aurait fait partie du domaine du Mesnil, situé en amont de la rivière, à l'ouest du moulin de Villeneuve. "Maison de l'époque Louis XIII [...] elle s'appelle la Boucauderie, du nom de Boucaud [ou Boucot], son ancien propriétaire du XVII^e siècle" (source : LORIN, Félix. *La Société archéologique de Rambouillet à Clairefontaine, à Saint-Arnoult et à Sonchamp*. Imprimerie Aubert, 1905)

Lieu de loisirs imaginé dans les années 1920 par Henri Grivot (?-1951), ancien camping (fermé en 2015), la piscine d'eau douce alimentée par la Rémarde était l'originalité de "La Plage aux Champs", depuis laquelle on peut apercevoir le clocher de l'église Saint-Nicolas.

Documents ci-dessus :

- Extrait du plan cadastral de 1828 (source : AD 78, cotes 3P2 2235, 38, 39 et 41)
- Extrait du plan cadastral de 1948 (source : AD 78, cotes SNum 5221 et 5223)
- Extrait du plan cadastral de 1992 (source : AD 78, cotes SNum 5255 et 5259)
- Vue oblique du bourg, dans l'axe de la Rémarde (source : AD 78, cote 15FI 113)
- Piscine d'eau douce de la Boucauderie (source : AD 78, cote 4FI 5049)

Analyse de la situation actuelle

Un réseau souterrain insondé : les caves

Les fouilles archéologiques menées en août 2017, sur la parcelle de l'immeuble sis 9 rue Charles de Gaulle – partiellement inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 6 novembre 1929 – et qui ont révélé la présence de caves datant des XIV^e et XVI^e siècles, questionnent les interrelations entre les architectures du bourg de Saint-Arnoult-en-Yvelines et le territoire qui les environne.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, "les récoltes céréalières font vivre tout autour une population de cultivateurs et les vignobles étaient très importants. Il occupaient les collines nord, les Chatras, Montmidi, les Paradis [actuelles zones pavillonnaires] et le vin était entreposé et travaillé dans de grandes caves dont certaines sont encore visibles de nos jours. [...] La ressemblance avec celles de la région champenoise est frappante. D'autres caves, forts importantes, étaient des celliers destinés à entreposer les dîmes" (Léchauguette, 1972). Le cliché, ci-contre, donne un aperçu de la belle cave construite sous l'immeuble sis 21 rue Charles de Gaulle : "alors que la maison est beaucoup plus récente, la cave [...] pourrait remonter au XIII^e ou au XIV^e siècle. Le pilier central [en grès] reçoit des ogives chanfreinées qui remontent sur des culots le long des murs. Au fond, l'escalier mène à un deuxième niveau de cave" (Fritsch, 1992).

Si les maisons du bourg, visibles depuis l'espace public, ne laissent pas présager l'existence de caves anciennes sur lesquelles les habitations sont construites, alors combien de ces édifices souterrains peuvent encore exister dans cette cité ?

"Deux de ces caves, à notre connaissance, ont été conservées aux numéros 21 et 64 de la rue Charles de Gaulle" (Léchauguette, 1972). Outre les adresses déjà évoquées (9, 21 et 64 rue Charles de Gaulle), dans une étude parue en 1983 dans la revue intitulée : *Au Pays de la Rémarde*, l'abbé Pierre Léchauguette (1914-1999) cite les caves de l'hostel Saint-Martin (vers les n° 18 et 20 rue Charles de Gaulle) et du Panier vert (vers les n° 15 et 17 rue Charles de Gaulle). Cinq caves anciennes existaient donc encore dans les sous-sols de la ville, toutes situées rue Charles de Gaulle : A (n° 9), B (n° 15-17), C (n° 18-20), D (n° 21), E (n° 64).

Implantée dans la Beauce et à proximité de Paris, la cité de Saint-Arnoult-en-Yvelines fut l'un des greniers à blé de la région à partir des XIII^e et XIV^e siècles, mais "on oublie trop que jusqu'à la guerre de 1870, [la] région était un pays de vignoble. [...] Les plus belles caves de Saint-Arnoult [...] sont de l'époque gothique [...], période d'expansion économique. [...] Outre les denrées de toute espèce qui étaient entreposées dans ces vastes celliers, ils devaient servir de pressoir et de cave à vin. [On y accède] (c'est une des caractéristiques de ces sous-sols au Pays Chartrain et en Beauce) par des descentes extérieures [et] il s'agit parfois de galeries permettant de circuler sous certains secteurs du bourg en mettant les sous-sols en communication, les uns avec les autres..." (Léchauguette, 1983).

Ce réseau insondé et – par trop – méconnu permet de mieux comprendre la portée du souhait formulé, en 1983, par Pierre Léchauguette pour que la cité "dans sa superstructure, comme dans son infrastructure, soit davantage protégée".

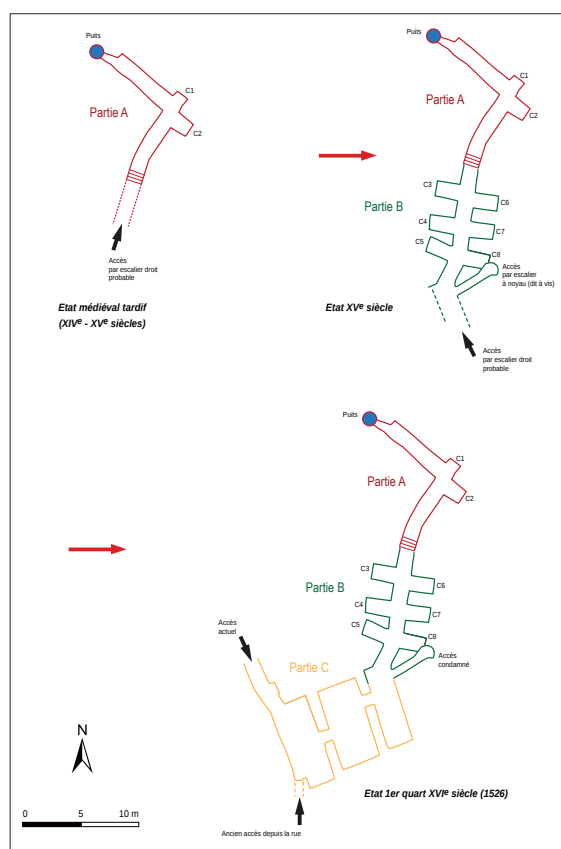


Sources :

- LÉCHAUGUETTE, Pierre. Saint-Arnoult-en-Yvelines. "Quatorze siècles d'histoire". *Bulletin de la Société historique de Saint-Arnoult-en-Yvelines*, n° 19, 20 et 21, année 1972
- FRITSCH, Julia ; GARAPIN-BOIRET, Myriam. *Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, 1992
- LÉCHAUGUETTE, Pierre. L'archéologie souterraine de Saint-Arnoult-en-Yvelines. *Au Pays de la Rémarde*, n° 28, avril 1983

Documents ci-dessus :

- Vue intérieure de la cave située sous la maison sise 21 rue Charles de Gaulle (source : FRITSCH, Julia ; GARAPIN-BOIRET Myriam. *Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, 1992)
- Plan de repérage des caves (connues) de la rue Charles de Gaulle



Source :
WARMÉ, Nicolas et al. *Saint-Arnoult-en-Yvelines*,
25-27 rue des Remparts/9 rue Charles de Gaulle.
Rapport de diagnostic archéologique. INRAP, 2017

Source :
WARMÉ, Nicolas et al. *Saint-Arnoult-en-Yvelines*,
25-27 rue des Remparts/9 rue Charles de Gaulle.
Rapport de diagnostic archéologique. INRAP, 2017

Analyse de la situation actuelle

_____ Espaces patrimoniaux des monuments du bourg

Considérant, ici, uniquement le bourg ancien de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, trois monuments historiques sont repérés : l'église Saint-Nicolas, la façade sur rue de l'immeuble sis 9 rue Charles de Gaulle et le bâtiment principal de l'ensemble sis 38 rue Poupinel, se trouvant entre la cour intérieure et la rivière de la Rémarde. Autour de ces édifices, un rayon de protection de 500 mètres a été instauré lors de leur classement et inscription au titre des monuments historiques. Ce rayon désigne l'aire de "protection au titre des abords" ayant le caractère d'une servitude d'utilité publique : "la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de 500 mètres de celui-ci" (code du patrimoine, 2016).

Sur la carte, présentée en page 15, les trois rayons de protection de 500 mètres actuels couvrent la totalité des constructions du centre historique, ainsi que les faubourgs anciens voisins : "Ferme du Prieuré", faubourgs du Palais, de la Fontaine et des Fourneaux ; les faubourgs du "Trou-aux-Chiens" et de la "Juiverie" sont également couverts par ces rayons de protection. Seules les constructions au-delà du cimetière (à l'est) et celles au nord du lieu-dit "Les Chatras" ne sont pas concernées par ces rayons.

Inscrites dans le tissu bâti du bourg et de gabarits similaires à ceux des maisons attenantes, les deux maisons inscrites au titre des monuments historiques sont assez peu visibles depuis les rues et les constructions circonvoisines sont, de ce fait, peu impactées par la "protection au titre des abords" ; la rue Basse, en regardant vers l'ouest, offre une (rare) perspective sur le monument bâti au bord de la Rémarde (38 rue Poupinel).

En ce qui concerne l'église Saint-Nicolas, en revanche, nombre de constructions comprises dans son rayon de protection de 500 mètres sont concernées par la "protection au titre des abords". Le haut clocher et son grand comble en sont les raisons, la situation de l'église sur un point haut dans le bourg en est une autre, qui est encore à corréliser avec la morphologie de la vallée formant un dégagement visuel mettant –pour ainsi dire– en scène le monument, qui se donne donc à voir comme un repère dans le grand paysage. "Si l'on veut avoir une idée de l'importance, en même temps que de la beauté de l'église de Saint-Arnoult, il faut descendre vers la Rémarde. De la route qui va au Mesnil [partie ouest de l'actuelle rue des Amorteaux], on peut voir tout le monument. [À l'opposé, en direction de l'est,] si l'on descend [...] jusqu'à la route de l'Aleu, on peut avoir [...] une très belle vue sur l'ensemble du monument. De ce côté, la vieille abbaye se détache au-dessus des maisons du bourg" (Robertet Courcelles, 1932).

En résumé, ces espaces patrimoniaux (trois rayons de protection de 500 mètres) ont un impact différencié sur les constructions du bourg, l'église Saint-Nicolas concentrant la majorité des contraintes liées à la "protection au titre des abords". Enfin, la Boucauderie apparaît comme une interface, car les terrains du domaine font ici l'articulation entre les rayons de protection des monuments du bourg et celui du moulin de Villeneuve.



Sources :

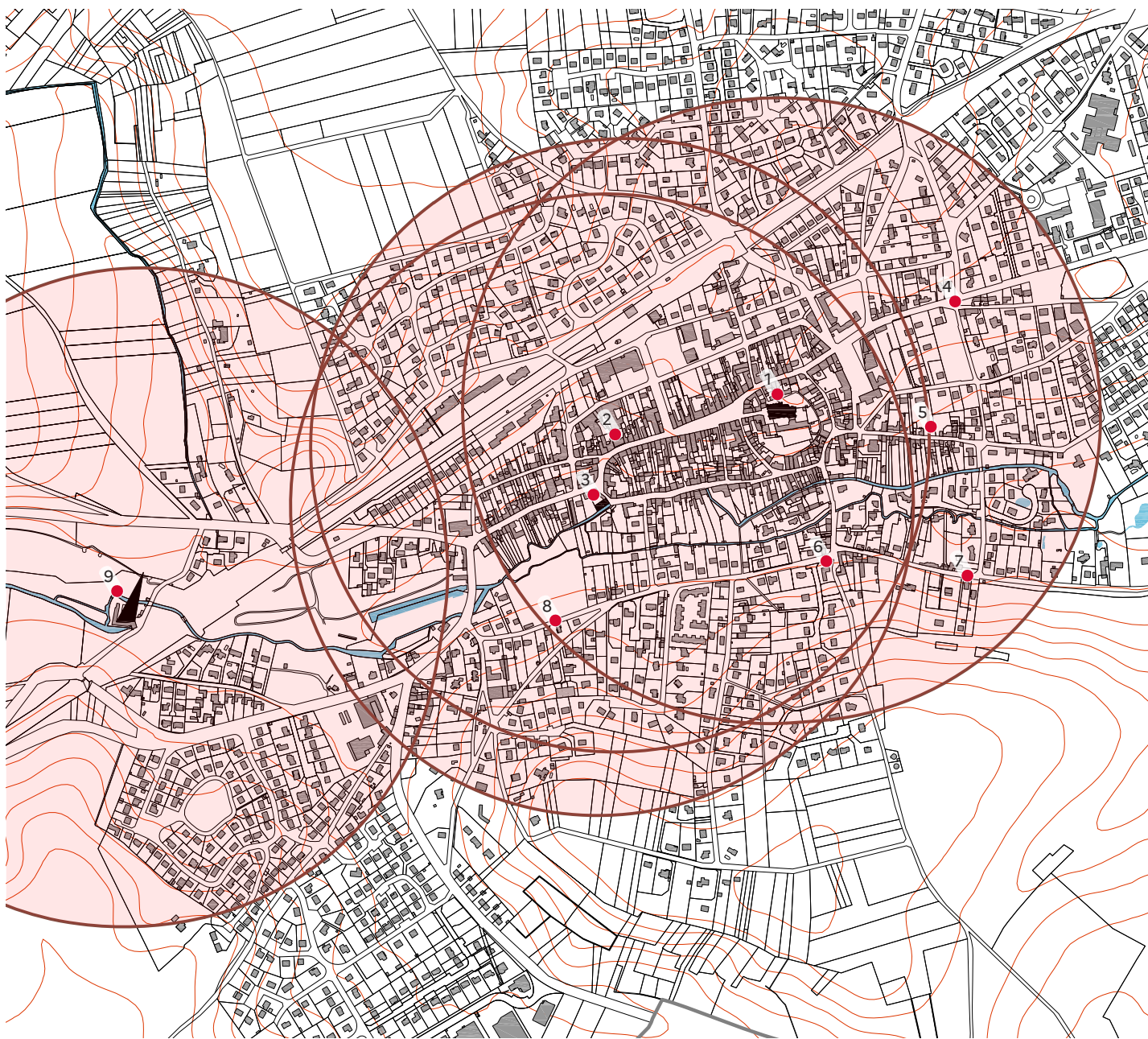
- Article L. 621-30, II. *Code du patrimoine* (version en vigueur depuis le 9 juillet 2016)
- ROBERTET COURCELLES, Georgette. *Histoire de Saint-Arnoult*. Imprimerie Pierre Amelot, 1932

Documents ci-dessus :

- Vue oblique de l'église Saint-Nicolas (source : AN - Fonds LAPIE, cote 1PH/579)
- Maison sise 9 rue Charles de Gaulle (source : AN - Fonds LAPIE, cote 1PH/579)
- Immeuble sis 38 rue Poupinel (source : AD 78, cote 15Fi 455)

Analyse de la situation actuelle

—— Repérage des espaces patrimoniaux des monuments du bourg



Commentaire et légende :

- 1 / église Saint-Nicolas
- 2 / immeuble sis 9 rue Charles de Gaulle
- 3 / immeuble sis 38 rue Poupinel
- 4 / faubourg du Palais
- 5 / faubourg de la Fontaine
- 6 / faubourg des Fourneaux
- 7 / rue de l'Aleu
- 8 / rue des Amorteaux
- 9 / moulin de Villeneuve

Les cercles rouges indiquent les actuels périmètres de protection de 500 mètres autour des monuments historiques qui en occupent le centre.



Document ci-dessus :

Analyse de la situation actuelle

_____ Monument historique : église Saint-Nicolas

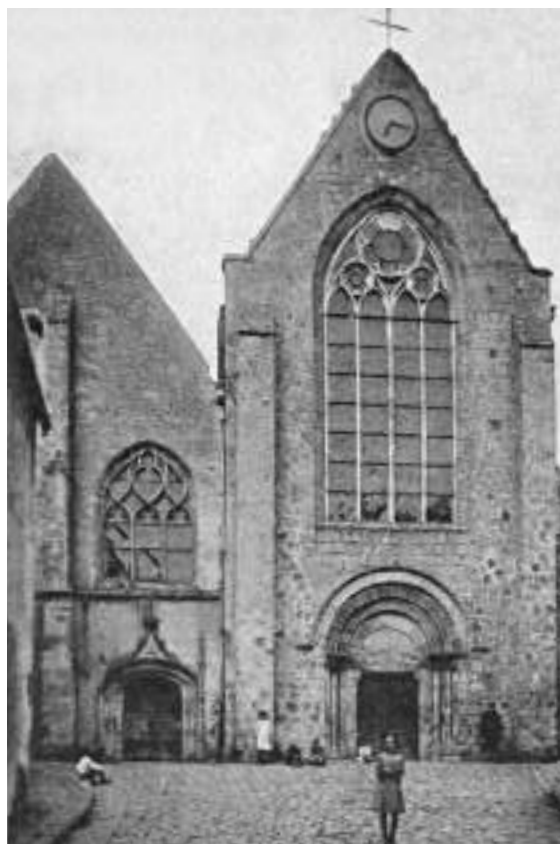
Considérant toujours, ici, uniquement le bourg ancien de Saint-Arnoult-en-Yvelines, parmi les monuments repérés sur la commune et ci-avant évoqués, en premier lieu, sera considérée : l'église Saint-Nicolas, classée au titre des monuments historiques, par arrêté du 5 juillet 1993.

Cet édifice fait partie des plus anciennes constructions de la cité arnolphiennne. " Sous l'église de Saint-Arnoult, il existe une crypte [...] particulièrement intéressante. La date de sa construction [se situerait] entre le VII^e et le XI^e siècle. [...] Elle est voûtée en berceau légèrement surbaissé. [...] La tradition veut que cette crypte, déblayée [au début du XX^e siècle seulement], ait abrité pendant plusieurs siècles les corps de Saint Arnoult et de Sainte Scariberge, sa femme, morts au VI^e siècle " (Paquet, 1943). Effectivement, l'appareillage de la maçonnerie laisse penser que la construction puisse être très ancienne, en cet endroit, car " les pierres sont toutes disposées en feuilles de fougères ou en arêtes de poisson " (Robertet Courcelles, 1932).

Après la crypte, " le portail principal [à droite sur le cliché ci-contre] semble bien [...] être la partie la plus ancienne de l'église, avec son arc en plein cintre d'une très grande simplicité, retombant sur les chapiteaux, aux sculptures très fouillées, de deux colonnes " (Léchauguette, 1972). Ce portail [détaillé page 17] daterait originellement du XII^e siècle et " on imagine sans peine, au-dessus de cette porte, trois simples baies étroites pour éclairer l'église " (Léchauguette, 1972) ; aujourd'hui, ayant subi des reprises modernes, il est surmonté d'une grande fenêtre haute à remplage. " Le mur pignon nord [à gauche sur ce même cliché], moins haut que son voisin, est ouvert [...] d'un portail en anse de panier avec gâble en accolade. Ce portail date, probablement comme les voûtes du collatéral nord, du début du XVI^e [siècle] " (Girveau, 1988).

" Le plan de [cet édifice cultuel] comporte une nef centrale, avec bas-côté au sud et double collatéral au nord, un transept dont le bras nord a été transformé en chapelle, un chœur à deux travées droites terminé par une abside semi-circulaire et flanqué au sud d'une sacristie " (Girveau, 1988). Comme le montre le plan, en page 17 – où sont identifiées et repérées les différentes époques de construction de l'église Saint-Nicolas –, le chœur de ce sanctuaire est une des parties primitives ; il s'achève par une abside " percée de trois grandes fenêtres. Deux de ces fenêtres utilisent dans leurs embrasures des colonnettes sculptées [cf. clichés en page 17]. [Même si] ces éléments sont des réemplois " (Girveau, 1988), le soin apporté à l'exécution des décorations historiées de leurs fûts interpelle. " Les matériaux dont sont construites les parties les plus anciennes [de l'église] sont des pierres calcaires, coquillères [...] taillées en moyen et en grand appareil " (Lorin, 1905).

Le volume de la nef – à cinq travées, de style roman – est délimité par de massives colonnes appareillées, que terminent des chapiteaux à godrons ; comme le chœur, cette nef " est couverte d'une charpente lambrissée en plein cintre. Huit des dix entrails engoulés et poinçons sont sculptés d'écailles, de rinceaux, de fleurs, ou de motifs géométriques. Ces entrails reposent sur vingt culots sculptés " (Girveau, 1988).

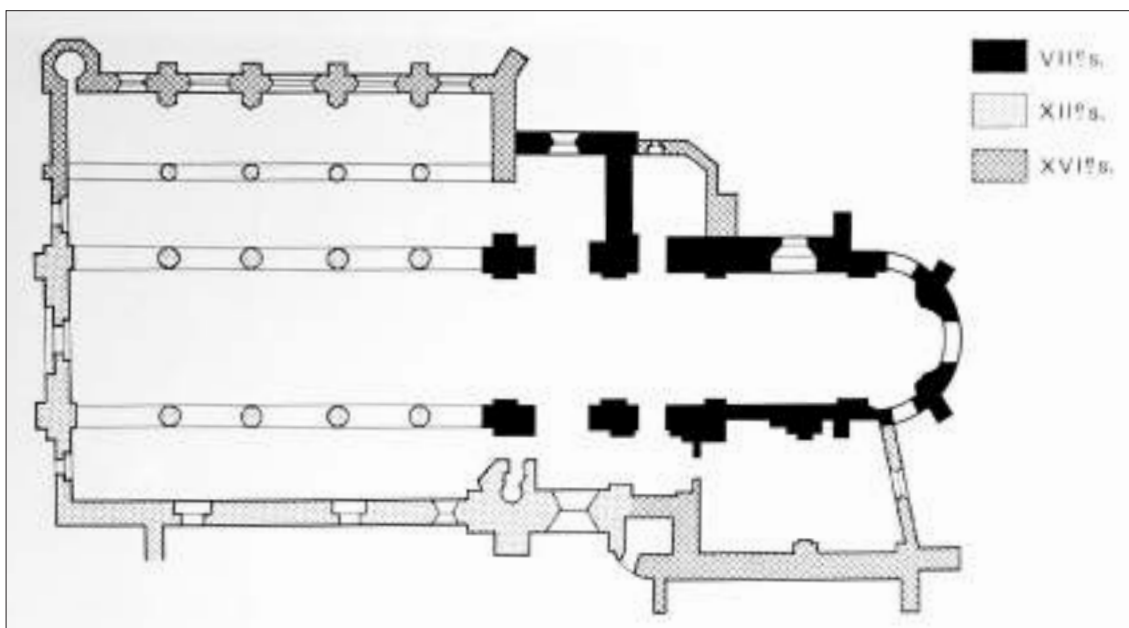


Sources :

- Rapport à la Commission des monuments historiques rédigé par l'architecte et Inspecteur général Pierre Paquet (1875-1959), daté du 16 août 1943 (cf. dossier conservé à la MPP sous la cote D/1/78/39)
- ROBERTET COURCELLES, Georgette. *Histoire de Saint-Arnoult*. Imprimerie Pierre Amelot, 1932
- LÉCHAUGUETTE, Pierre. Saint-Arnoult-en-Yvelines. "Quatorze siècles d'histoire". *Bulletin de la Société historique de Saint-Arnoult-en-Yvelines*, année 1972
- GIRVEAU, Bruno. Dossier concernant l'église de Saint-Arnoult-en-Yvelines, daté du 27 avril 1988 (cf. dossier conservé à la MPP sous la cote D/1/78/39)
- LORIN, Félix. *Procès-verbaux... Société archéologique de Rambouillet*. Versailles : Imprimerie Aubert, 1905

Documents ci-dessus :

- Façade occidentale de l'église Saint-Nicolas (source : ROBERTET COURCELLES, Georgette. *Histoire de Saint-Arnoult*. Imprimerie Pierre Amelot, 1932)
- Bas-côté nord et transept de l'église Saint-Nicolas photographiés en 1982 (source : MPP, cote D/1/78/39)



Quant au double collatéral nord –qui porte l’empreinte du XVI^e siècle–, il est couvert de "voûtes d’ogives à liernes et tiercerons [qui] retombent sur des colonnes à socle polygonal" (Girveau, 1988).

Enfin, le haut clocher, s’élançant depuis une base massive, est d’époque gothique ; sa présence est, ici, à évoquer, tant elle qualifie le paysage urbain de Saint-Arnould-en-Yvelines : "son élévation est fort belle. Avec ses deux élégants clochetons d’une proportion et d’un dessin admirables, son architecture rappelle celle des tours de certains châteaux forts du début de l’époque gothique" (Léchauguette, 1972).

Sources :

- GIRVEAU, Bruno. Dossier concernant l’église de Saint-Arnould-en-Yvelines, daté du 27 avril 1988 (cf. dossier conservé à la MPP sous la cote D/1/78/39)
- LÉCHAUGUETTE, Pierre. Saint-Arnould-en-Yvelines. "Quatorze siècles d’histoire". *Bulletin de la Société historique de Saint-Arnould-en-Yvelines*, n° 19, 20 et 21, année 1972

Documents ci-dessus :

- En haut de page, à gauche, vue de la nef et du chœur ; au centre, portail de la façade occidentale (source : MPP, cote 84/78/3013)
- Sur le côté, à droite, colonnette sculptée à l’ébrasement de la fenêtre nord-est de l’abside (source : MPP, cote 84/78/3013)
- Plan chronologique (source : *Pays d’Yvelines, de Hurepoix et de Beauce*, n° 13, 1968)

Analyse de la situation actuelle

_____ Monuments historiques : deux maisons du XVI^e siècle

Hormis l'église Saint-Nicolas, évoquée ci-avant, deux autres édifices sont repérés dans le bourg :

- la façade de l'immeuble, sis 9 rue Charles de Gaulle (clichés, ci-contre, en haut de page et au centre), qui a été inscrite au titre des monuments historiques, par arrêté du 6 novembre 1929 ;
- le bâtiment principal de l'ensemble, sis 38 rue Poupinel, se trouvant entre la cour intérieure et la rivière de la Rémarde (cliché, ci-contre, en bas de page), qui a été inscrit au titre des monuments historiques, par arrêté du 19 août 1975.

Concernant la construction élevée au n° 9 rue Charles de Gaulle, il s'agit d'une "des maisons les plus anciennes et les plus soignées du canton. [...] L'ordonnance générale – fenêtre étroite médiane flanquée de deux fenêtres larges et le décor avec sa fine mouluration, les pilastres à chapiteaux – ainsi que le buste et les petits culots sculptés sont caractéristiques de la première Renaissance" (Fritsch, 1992) ; l'inscription "bâti en 1526, renouvelé en MDCCLXX" (1770) figure sur la façade, au-dessus du portail plein cintre central. D'après la fiche de l'Inventaire général établi en 1983 (ref. IA00070189), il s'agit d'une ancienne maison de négociant en vin dite "Maison le Grand Écu de Bretagne" ; cette ancienne destination serait corroborée par la présence de caves sous l'édifice.

"L'intérieur, tel qu'il apparaît aujourd'hui, est le fruit d'aménagements essentiellement des XIX^e et XX^e siècles. Aucune huisserie n'est d'origine. Les deux seuls éléments que l'on peut rapporter à l'état du XVIII^e siècle sont, d'une part, un parquet de sapin situé dans une grande pièce à l'étage et, d'autre part, la charpente" (Warmé, 2017).

Pour cette maison, la raison de l'inscription au titre des monuments historiques de la – seule – façade sur rue est donc liée au remaniement – quasi général – de l'édifice au XVIII^e siècle et la reconnaissance de la valeur architecturale ne tient plus, aujourd'hui, qu'à sa "façade toute entière construite en beaux grès bien patinés" (Fiche de renseignements, 1929). Néanmoins, cette élévation aura aussi connu des modifications, puisque même si "les fenêtres de l'étage ont conservé leur encadrement Renaissance [...], les meneaux dont on voit encore la trace ont été arrachés" (Fiche de renseignements, 1929).

Quant à la construction élevée au bord de la Rémarde, au n° 38 rue Poupinel, "au XVIII^e siècle, [cette] maison était nommée : « La Grande Teinturerie », car on y teignait les peaux" (Matthieussent, 1972). Initialement située à l'intérieur de l'enceinte élevée en 1545, cet édifice se compose de plusieurs corps de bâtiments et celui positionné au sud "donnant sur la Rémarde et en équerre sur la rue Basse [protégé au titre des monuments historiques] est manifestement [le] plus ancien et se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Une corniche du XVI^e siècle en quart de rond court le long du toit et délimite [...] la partie la plus ancienne. La façade sud est percée d'une très belle fenêtre à meneaux au rez-de-chaussée et à l'étage de deux belles fenêtres aux montants moulurés" (Matthieussent, 1972). Au moment de l'inscription du bâtiment, les volumes généraux et les toitures avaient retenu l'attention – les petites tuiles plates

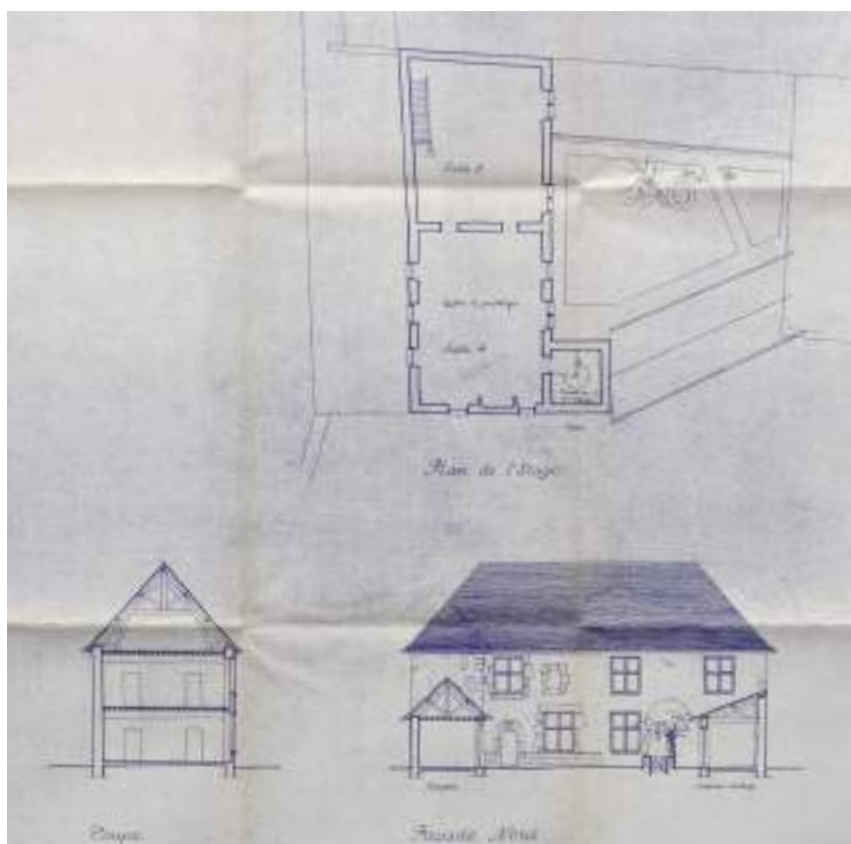


Sources :

- FRITSCH, Julia ; GARAPIN-BOIRET, Myriam. *Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines*. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 1992
- WARMÉ, Nicolas et al. *Saint-Arnoult-en-Yvelines, 25-27 rue des Remparts/9 rue Charles de Gaulle*. Rapport de diagnostic archéologique. INRAP, 2017
- Inscription sur l'Inventaire des monuments historiques. Fiche de renseignements du bâtiment datée de 1929 (cf. dossier conservé à la MPP sous la cote D/1/78/39)
- MATTHIEUSSENT. Inscription sur l'Inventaire des monuments historiques. Fiche de renseignements du bâtiment datée du 3 août 1972 (cf. dossier conservé à la MPP sous la cote D/1/78/39)

Documents ci-dessus :

- En haut et au centre, façades sur rue de l'immeuble sis 9 rue Charles de Gaulle (source : AD 78, cotes 4F1 5052 et 4F1 5035)
- Maison dite de "La Grande Teinturerie" sise 38 rue Poupinel, photographiée en 1972 (source : MPP, cote D/1/78/39)



blondes ont aujourd'hui, malheureusement, disparu –, en même temps que divers détails, car "en y regardant de plus près, on y découvre un certain nombre d'éléments (croisées, porte, salles) qui permettent de situer leur construction à l'extrême fin du moyen âge" (Vassas, 1973).

Malgré la reconnaissance historique du bâtiment, son état de conservation est aujourd'hui précaire et hier – déjà – son environnement commençait à perdre son sens : "comblement de la Rémarde (exécuté en 1975), élargissement de la rue Basse, destruction de l'ancien lavoir..." (Matthieussent, 1975). Si la présence de la rivière conférait à cette partie du bourg un caractère pittoresque jusqu'à "[la nommer] « la petite Venise », les travaux ont détruit ce joli site" (Sites et Monuments, 1972).

Sources :

- VASSAS, Robert, architecte en chef des monuments historiques. Lettre datée du 2 avril 1973 et adressée au Directeur de l'Architecture (cf. dossier conservé à la MPP sous la cote D/1/78/39)
- MATTHIEUSSENT. Inscription sur l'Inventaire des monuments historiques. Rapport justificatif daté de janvier 1975 (cf. dossier conservé à la MPP sous la cote D/1/78/39)
- Saint-Arnoult-en-Yvelines. Revue *Sites et Monuments*, n° 58, avril, mai, juin 1972

Documents ci-dessus :

Analyse de la situation actuelle

_____ Covisibilités actuelles avec l'église Saint-Nicolas

Compte tenu : de la situation géographique du lieu, de l'implantation de l'édifice cultuel sur la partie haute de la ville, de l'élancement de son clocher (ainsi que de son couvrement), l'église Saint-Nicolas est visible de loin, quelle que soit l'orientation cardinale ; les covisibilités avec ce monument historique sont donc nombreuses, que ce soit au cœur bourg ou depuis sa périphérie.

Les entrées de ville se révèlent souvent être une mise en scène singulière des édifices religieux des bourgs ; quel que soit le côté depuis lequel on s'en approche, Saint-Arnoult-en-Yvelines s'annonce par son clocher, sa silhouette originale s'apparentant à un signal sur l'horizon. Depuis la rue Stourm [1], depuis la rue de la Boucauderie [panorama B présenté en page 21], depuis la rue du Docteur Jean Camescasse [5] – qui, toutes trois, caractérisent l'entrée dans la ville sur l'axe est-ouest – des échappées visuelles s'ouvrent, dans lesquelles s'inscrit l'église.

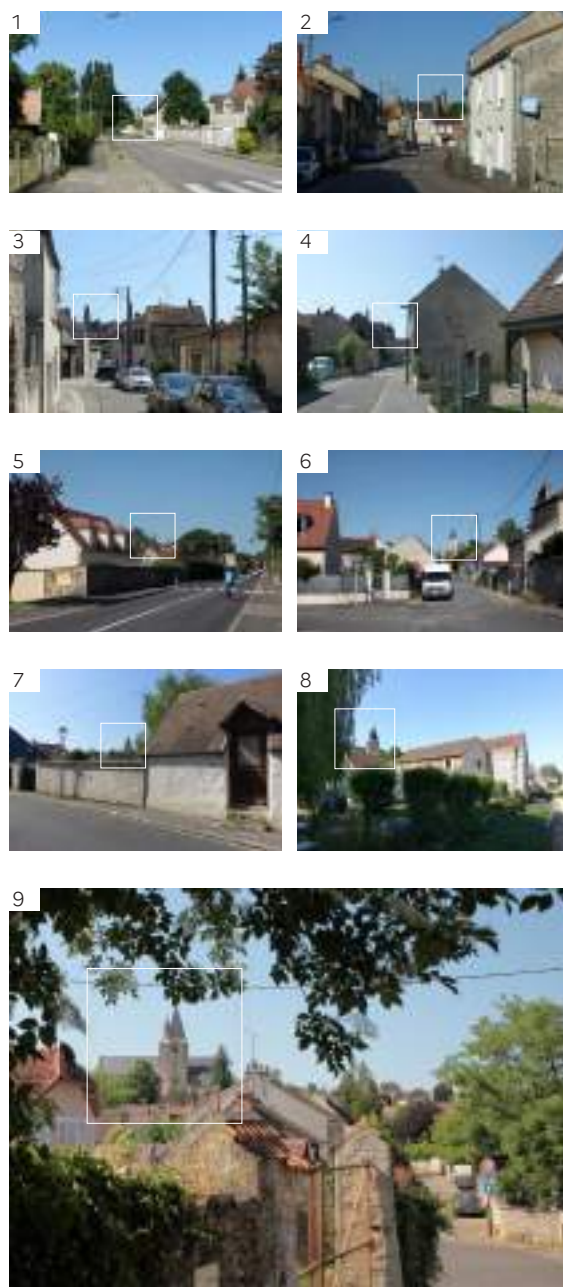
Dans le tissu bâti historique dense, la présence de l'édifice n'en est pas moindre. Les rues reliant le bourg à ses anciens faubourgs dessinent, par exemple, des perspectives sur le monument qui semblent le rapprocher en rattachant (visuellement du moins) ces extensions à l'établissement cultuel ; c'est notamment le cas depuis :

- la rue Poupinel [2], soit l'ancien faubourg de la "Juiverie",
- la rue de la Charronnerie [3], soit l'ancien faubourg du "Trou-aux-Chiens",
- la rue du Billoir [4], soit l'ancien faubourg éponyme situé au nord de la "Ferme du Prieuré",
- la rue de la Fontaine [6], soit l'ancien faubourg du même nom,
- la rue des Beauluisants [9] et la rue de l'Isle, soit l'ancien faubourg des Fourneaux.

Non loin de ce dernier, la sente rurale des Amorteaux [8] – qui longe un bras de la rivière de la Rémarde où subsistent des traces d'activités liées à la présence de l'eau : teinturerie, tannerie, lavoir, etc. – donne à voir, par surprise, au-dessus des toits, le clocher singulier de l'église Saint-Nicolas. En divers endroits de la ville, depuis l'espace public, de manière discrète – à la dérobée parfois – des vues s'ouvrent entre les maisons qui permettent d'apercevoir, là encore, la couverture en ardoise du clocher : c'est le cas, par exemple, depuis la rue de l'Isle ou depuis la rue de l'Aleu [7].

Au cœur du bourg, au droit de la rue des Prêtres, qui relie la partie basse de la ville à sa partie haute, la rue Charles de Gaulle (D988) s'élargit en dessinant une sorte de place dont la géométrie s'évase en direction de l'église (par la rue de l'Église qui donne à voir son portail occidental). Depuis cette centralité urbaine, le regard tourné vers l'orient, une covisibilité majeure s'établit entre le monument et le front bâti qui délimite cette place ; les maisons mitoyennes participent ici à la mise en valeur du monument situé à l'arrière-plan.

Au nord comme au sud du bourg, buttes et coteaux constituent des situations en léger surplomb, depuis lesquelles est visible le monument qui émerge au-dessus des toits des constructions. Depuis le versant sud, quelques rares (mais bienvenus) espaces libres, persistant le long de la rue des Amorteaux (ancien chemin reliant le moulin de la Planche au faubourg des Fourneaux), offrent ici un cadre paysager à l'église, comme le montre le panorama A présenté en page 21. Dans la même idée, certaines cartes postales présentées dans ce dossier, montrent une covisibilité entre le domaine de la Boucauderie (installé au bord de la rivière de la Rémarde) et l'édifice religieux classé au titre des monuments historiques.



Clichés ci-dessus :

Analyse de la situation actuelle

—— Repérage des covisibilités actuelles avec l'église Saint-Nicolas



Commentaire :

Les numéros et lettres sur la photographie aérienne, ci-dessus, correspondent aux clichés des pages 20 et 21.

La surface claire, figurée sur la photographie aérienne, indique les actuels périmètres de 500 mètres autour de chaque monument historique qui en occupe le centre.

Le contour en pointillés met en évidence les espaces (à l'intérieur du périmètre de protection actuel) depuis lesquels s'offrent des perspectives, vues cadrées et panoramas significatifs sur l'église.



Analyse de la situation actuelle

_____ Covisibilités actuelles avec les deux maisons du XVI^e siècle

À la différence de l'église Saint-Nicolas, qui se signale fortement à l'horizon, la mise en scène des immeubles historiques datant du XVI^e siècle opère – presque exclusivement – dans un rapport de proximité.

Pour le monument sis 38 rue Poupinel, le contrepoint de cette observation est donné par la rectitude de la rue Basse qui offre, sur "La Grande Teinturerie", une longue perspective dont le bâtiment inscrit au titre des monuments historiques est le point de mire [1, 2, 3 et 4].

La Rémarde, qui coulait jadis au pied des maisons constituant le versant sud de cette rue (son lit a été comblé en 1975, afin d'élargir la voie, aujourd'hui encombrée par les stationnements), aura été le support pour nombre d'activités qui se sont développées dans cette partie de la ville : lavoirs, moulins et teintureries. D'une part, la présence de ce cours d'eau – toujours visible au pied de la façade sud du monument [5] – et, d'autre part, la voie aujourd'hui élargie, guident le regard en direction de cette bâtisse, dite : "La Grande Teinturerie", dont certaines ouvertures ouvragées subsistent encore.

L'emplacement de l'ancienne porte de Chartres – au débouché (est) de la rue Poupinel, soit à la jonction de la rue Basse et de la rue Charles de Gaulle – fait l'articulation des perspectives offertes sur les monuments historiques bâtis à l'ouest du bourg : le regard tourné vers le nord, on observe l'immeuble sis 9 rue Charles de Gaulle ; le regard tourné vers le sud, on regarde la construction élevée au bord de la Rémarde, 38 rue Poupinel, ci-avant évoquée et dénommée : "La Grande Teinturerie" [6], au XVIII^e siècle.

Le tronçon orienté nord-sud de l'avenue Charles de Gaulle ouvre, à cet endroit, une (rare) perspective sur ce monument, qui n'est pratiquement pas visible des voies qui mènent au bourg (en particulier depuis la rue Poupinel), malgré l'accès à cet ancien site artisanal depuis cette rue.

L'inscription dans le tissu bâti du bourg – à l'alignement sur rue – de l'immeuble sis 9 rue Charles de Gaulle (ancienne maison de négociant en vin, dite : "Maison le Grand Écu de Bretagne") confère un caractère discret à la présence de cet édifice dans le paysage bâti de la cité [8 et 9]. Aussi, convient-il, ici, de préciser que les covisibilités actuelles avec ce monument historique sont, de ce fait, peu nombreuses ; seule la rue Charles de Gaulle offre des perspectives – limitées – sur la façade ornée, exécutée dans un bel appareillage de grès [10 et 11, page 23]. Dans cette rue principale du bourg (la rue Charles de Gaulle était dénommée "Grande Rue" sur le cadastre de 1828), la contiguïté des maisons, leurs gabarits similaires, la parenté des matériaux mis en œuvre, forment un ensemble urbain qualitatif qui participe à la mise en valeur de cet édifice, bâti en 1526.

Par ailleurs, en complément d'une résonance historique avec l'église Saint-Nicolas (la "Maison le Grand Écu de Bretagne" a été édifiée à la même époque que le double collatéral nord de l'église couvert de voûtes d'ogives, en l'occurrence au XVI^e siècle), une relation visuelle est à relever entre cette bâtisse remarquable et l'édifice cultuel : depuis le n° 9 de la rue Charles de Gaulle, se donne à voir la partie supérieure de la façade occidentale de l'église située en contre-haut de la voie [7].

Ainsi, malgré une certaine distance (physique) entre les deux bâtiments, une proximité (temporelle) se donne à comprendre ici ; une constellation bâtie semble perdurer qui raconte (fût-ce de façon fugace) l'épaisseur historique de la ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines.



Clichés ci-dessus :

Arpentage du territoire communal de Saint-Arnoult-en-Yvelines
et repérage des vues sur les immeubles datant du XVI^e siècle
(clichés des rédacteurs, juin 2023)

Analyse de la situation actuelle

—— Repérage des covisibilités actuelles avec les deux maisons du XVI^e siècle



Commentaire :

Les numéros et lettres sur la photographie aérienne, ci-dessus, correspondent aux clichés des pages 22 et 23.

La surface claire, figurée sur la photographie aérienne, indique les actuels périmètres de 500 mètres autour de chaque monument historique qui en occupe le centre.

Le contour en pointillés met en évidence les espaces (à l'intérieur du périmètre de protection actuel) depuis lesquels s'offrent des perspectives et des vues cadrées significatives sur les immeubles datant du XVI^e siècle.

0 100 200 500 m



Document ci-dessus :

Analyse de la situation actuelle

- _____ Immeubles liés à la conservation ou formant un ensemble cohérent avec les monuments du bourg
- _____ Espaces libres ou immeubles non bâtis participant à la mise en valeur des monuments du bourg

Comme évoqué au début du présent dossier, dans la partie relative au contexte législatif et réglementaire (pages 4 et 5), "les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. [Aujourd'hui,] la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de 500 mètres de celui-ci. [Demain, une fois le tracé arrêté,] la protection au titre des abords [s'appliquera] à tout immeuble bâti ou non bâti, situé dans [le] périmètre délimité" (code du patrimoine, 2016).



Le plan, présenté en page 25, s'attache à mettre en évidence les éléments qui participent à qualifier l'environnement de l'église Saint-Nicolas, ainsi que celui des deux maisons du bourg, respectivement classée et inscrites au titre des monuments historiques.

Après les visites de terrain, à l'issue de l'étude historique des lieux (consultation et analyse de diverses sources documentaires, comparaison des cadastres, etc.), les bâtiments repérés en violet sur le plan (page 25) représentent les immeubles participant à la conservation des monuments historiques cités ; la valeur d'ancienneté des constructions repérées par cette teinte justifie de les distinguer dans cette catégorie. Les constructions repérées en jaune forment des ensembles cohérents qui contribuent à la mise en valeur des édifices inscrites. Réunies, ces deux catégories identifient des constructions formant un socle patrimonial tangible qui relate aussi la fondation ancienne de la ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines ; ces immeubles se lient, dans le temps long, aux monuments historiques. Les vues et perspectives remarquables en lien avec les monuments historiques s'accompagnent généralement d'espaces libres ou non bâtis (rue, place, surface cultivée, etc.) qui favorisent la mise en scène des monuments historiques. En résumé, l'ensemble des constructions et espaces libres repérés sur le plan permet d'identifier les éléments de la ville représentant des enjeux patrimoniaux en lien avec les monuments historiques protégés.

Édifiés au XVI^e siècle, le pigeonnier de la ferme du prieuré (établi au nord de l'ancienne porte du Billoir), ainsi que la tourelle de l'ancien rempart (encore visible rue de l'Isle), ont été repérés dans la teinte violette de la légende du plan, les époques de construction de ces deux édifices côtoyant celles des monuments historiques protégés : l'année 1526 pour l'ancienne maison de négociant en vin, sise 9 rue Charles de Gaulle ; l'extrême fin du moyen âge pour la bâtisse élevée au bord de la Rémarde, au numéro 38 rue Poupinel ; le début du XVI^e siècle pour le portail et les voûtes du collatéral nord de l'église Saint-Nicolas.

De manière plus marquée, car plus homogènes, les immeubles de la rue Charles de Gaulle constituent un ensemble bâti cohérent qui contribue à mettre en valeur les deux maisons protégées du bourg ; depuis cette voie, les immeubles qui accompagnent ces édifices du XVI^e siècle offrent des cadrages sur la maison du "Grand Écu de Bretagne" (9 rue Charles de Gaulle) et "La Grande Teinturerie" (38 rue Poupinel). En somme, la morphologie du bourg historique de Saint-Arnoult-en-Yvelines, hier contraint par la présence d'un rempart, forme (principalement dans la partie nord de l'ancienne cité) un ensemble urbain cohérent qui dialogue avec les monuments : la présence de venelles et de rues étroites, ainsi que le découpage parcellaire concentrique fait de lanières étroites, témoignent du passé médiéval du lieu.

Par ailleurs, à la périphérie de ce centre historique (au sud, notamment) l'ancien faubourg des Fourneaux recèle quelques constructions basses dont la typologie témoigne de l'histoire multiséculaire de la ville ; à l'opposé (au nord), rue du Billoir, quelques immeubles (dont certains constituent les corps de bâtiments de la ferme du prieuré) rappellent, eux aussi, la présence d'une ancienne fondation aux portes de la cité.

Les vues et perspectives remarquables sur l'église Saint-Nicolas – au clocher élancé – sont nombreuses et jalonnent les alentours de la cité, depuis quelque point cardinal que ce soit.

Source :

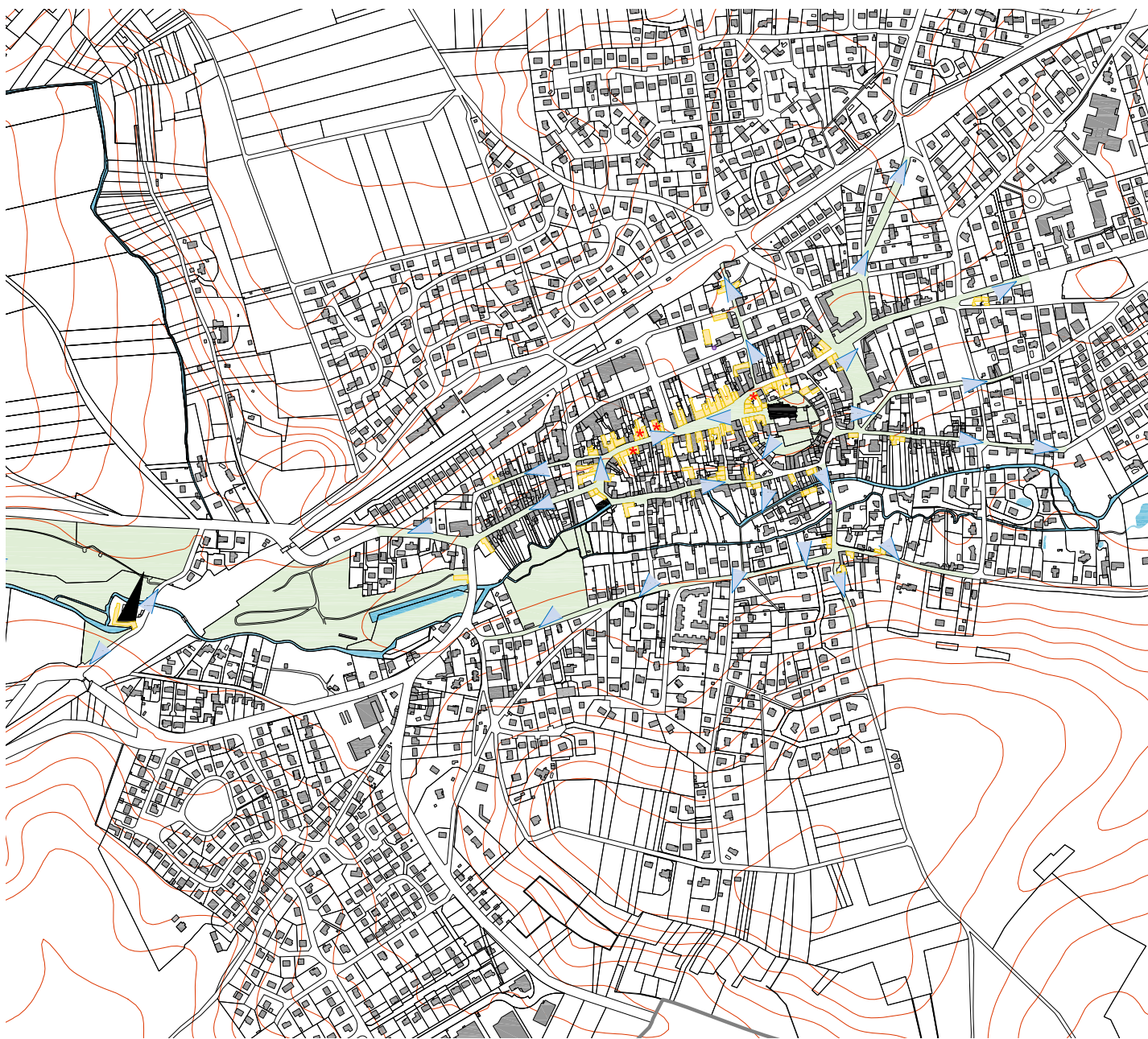
Article L. 621-30, II. *Code du patrimoine*
(version en vigueur depuis le 9 juillet 2016)

Document ci-dessus :

Vue oblique de l'église Saint-Nicolas et de la rue Charles de Gaulle, depuis l'est
(source : AN - Fonds LAPIE, cote 1PH/579)

Analyse de la situation actuelle

—— Repérage des éléments liés à la conservation ou à la mise en valeur des monuments du bourg



Les voies d'accès depuis Paris, à l'est (actuelles rues de la Martinière et du Docteur Jean Camescasse, rue du Clos Maillard ou rue de la Fontaine), permettent – toutes – d'apercevoir, de loin, le clocher ; depuis l'ouest (faubourg de la "Juiverie") il en est de même.

Quant à la rue des Amorteaux, elle concentre, sur toute sa longueur, des points de vue singuliers qui mettent en scène le monument au milieu des constructions du bourg. L'espace libre à l'ouest de la rue des Amorteaux accompagne la vue sur l'église pour mettre en valeur le monument ; il en est de même pour le parc du domaine de la Boucauderie (ancien lieu de loisirs appelé "la Plage aux Champs") depuis lequel – d'après quelques clichés anciens – on aperçoit également le clocher.

Légende :

- monuments historiques
- immeubles bâtis participant à la conservation des MH
- immeubles bâtis formant avec les MH un ensemble cohérent
- espaces libres ou immeubles non bâtis participant à la mise en valeur des MH
- présomption de caves (XIV^e-XVI^e siècle)
- vues et perspectives remarquables

0 100 200 500 m



Document ci-dessus :

Analyse de la situation actuelle

_____ Espace patrimonial de l'ancien moulin de Villeneuve (Maison Elsa Triolet-Aragon)

Considérant uniquement le bourg ancien, trois des monuments historiques repérés sur la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines ont été évoqués ci-avant : l'église Saint-Nicolas ainsi que deux immeubles du XVI^e siècle. À l'ouest de la cité, au cœur de la vallée de la Rémarde, le tombeau des écrivains Elsa Triolet (1896-1970) et Louis Aragon (1897-1982), ainsi que la façade nord (et la toiture) du moulin de Villeneuve leur ayant appartenu sont également repérés.

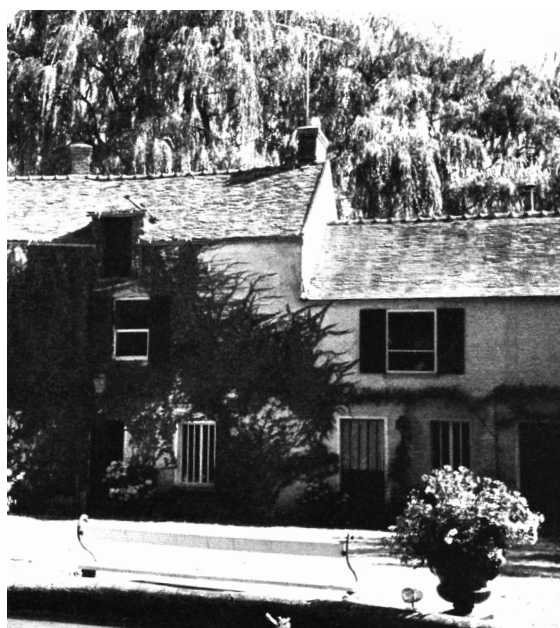
Autour de ce monument, un rayon de protection de 500 mètres a été instauré lors de son inscription au titre des monuments historiques. Ce rayon désigne l'aire de "protection au titre des abords" ayant le caractère d'une servitude d'utilité publique : "la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de 500 mètres de celui-ci" (code du patrimoine, 2016).

Sur la carte, présentée en page 27, le rayon de protection de 500 mètres actuel couvre le cours de la Rémarde jusqu'au domaine de la Boucauderie (à l'est, soit en aval) et les premières constructions du domaine du Mesnil (à l'ouest). Sur les coteaux nord, le lotissement à l'est du hameau des Grands Meurgers et la frange sud du lotissement situé au lieu-dit "Les Paradis" sont couverts par ce rayon de protection ; la partie nord du lotissement du Bréau est également concernée par ce tracé.

"Construit sur la Rémarde, une petite rivière qui parcourt les terres de Saint-Arnoult-en-Yvelines, le moulin de Villeneuve offre la rude simplicité des bâtisses agricoles" (Stern, 2013) qui se fondent dans la végétation du lieu. Les arbres du parc attenant au moulin de Villeneuve sont une composante du site, particulièrement les grands hêtres à propos desquels Elsa Triolet écrira, en 1953, dans son ouvrage *Le Cheval Roux ou les intentions humaines* : "nous en avons dans notre bois du Moulin, c'était les plus beaux, les plus énormes hêtres que j'aie vus. Il y en avait surtout deux, argentés, gigantesques, surplombant de loin le Moulin [...]. Sous cet univers de verdure, nous avons installé une table et un banc de pierre" (Houssinot, 2022).

La présence de cette végétation abondante rend peu visible le moulin de Villeneuve blotti au creux du vallon, de ce fait, les constructions environnantes sont très peu impactées par la "protection au titre des abords" ; seules les plus proches habitations de la rue de la Villeneuve peuvent être concernées par une covisibilité. Ailleurs, la topographie prononcée du site, ainsi que la présence – toute proche – de l'ancien tracé de la voie de chemin de fer (ponts et viaduc franchissant la Rémarde) isolent visuellement, mais aussi physiquement, l'actuelle Maison Triolet-Aragon.

En résumé, l'espace patrimonial (ici un rayon de protection de 500 mètres) a une incidence très limitée sur les constructions avoisinantes. Malgré la très faible distance qui existe entre le site du moulin et le bourg, son rattachement à ce dernier n'apparaît pas comme une évidence ; ce site est une retraite qui ne fait pas oublier la présence de la sépulture du célèbre couple d'écrivains.



Sources :

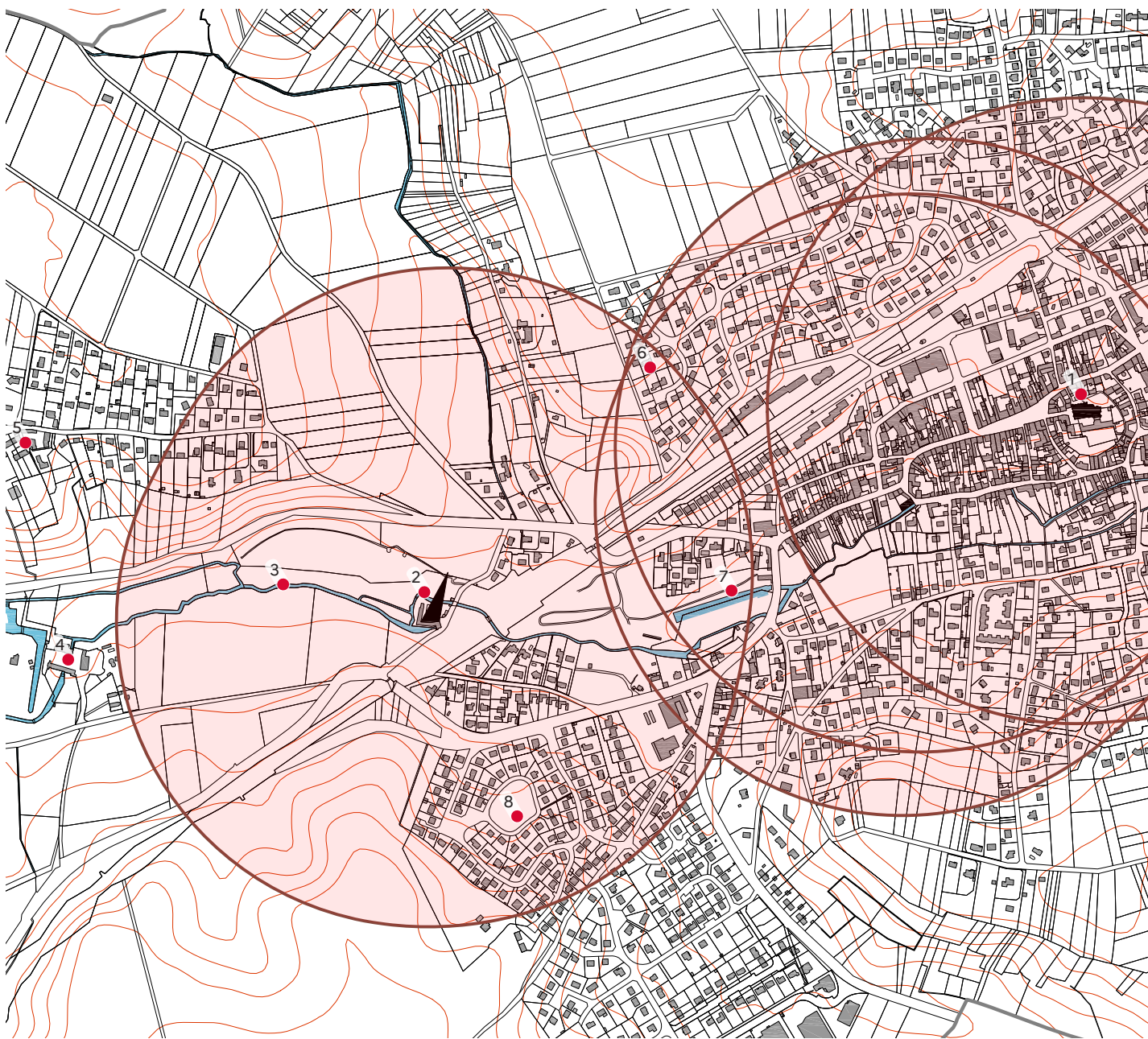
- Article L. 621-30, II. *Code du patrimoine* (version en vigueur depuis le 9 juillet 2016)
- STERN, Bérénice. *La maison d'Elsa Triolet et Louis Aragon - Le Moulin de Villeneuve*. Éd. Biotop, 2013
- HOUSSINOT, Marie-Josèphe et Jean-Claude. Louis Aragon et Elsa Triolet. Le couple mythique de Saint-Arnoult-en-Yvelines. *Histoire des Yvelines*, n° 9. *Revue de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques des Yvelines*. Couples remarquables en Yvelines. Colloque du samedi 8 octobre 2022

Documents ci-dessus :

- Elsa Triolet et Louis Aragon dans le jardin du moulin de Villeneuve (source : STERN, Bérénice. *La maison d'Elsa Triolet et Louis Aragon - Le Moulin de Villeneuve*. Éd. Biotop, 2013)
- Vue de la façade nord du moulin de Villeneuve (source : ibid.)

Analyse de la situation actuelle

—— Repérage de l'espace patrimonial de l'ancien moulin de Villeneuve (Maison Elsa Triolet-Aragon)



Commentaire et légende :

- 1 / église Saint-Nicolas
- 2 / moulin de Villeneuve
- 3 / rivière de la Rémarde
- 4 / domaine du Mesnil
- 5 / hameau des Grands Meurgers
- 6 / lieu-dit "Les Paradis"
- 7 / domaine de la Boucauderie
- 8 / lotissement du Bréau

Les cercles rouges indiquent les actuels périmètres de protection de 500 mètres autour des monuments historiques qui en occupent le centre.



Document ci-dessus :

Analyse de la situation actuelle

_____ Monument historique : ancien moulin de Villeneuve (Maison Elsa Triolet-Aragon)

Le domaine du moulin de Villeneuve est indissociable de la vie du couple d'écrivains ; " la façade et la toiture sur cour (côté nord) de l'aile d'habitation de l'ancien Moulin de Villeneuve ; le tombeau où reposent Elsa Triolet et Louis Aragon ; le cône de vision qui relie ce tombeau aux susdites façade et toiture " (Arrêté, 2017) furent inscrits au titre des monuments historiques, par arrêté du 15 février 2017.

Au-delà de la notoriété du couple d'écrivains auquel la maison est aujourd'hui dédiée, l'histoire du lieu est ancienne :

" l'implantation du moulin sur le site remonte au Moyen Âge, au XII^e ou au XIII^e siècle. Nous sommes aux portes de la Beauce, cette plaine fertile qui constitue l'un des greniers à blé de la France, et les moulins à eau sont nombreux dans la région, le long de la Rémarde et de l'Orge " (Stern, 2013).

Propriété de la famille princière des Rohan avant la Révolution française, le moulin " continuera de fonctionner jusqu'à la fin du XIX^e siècle, puis deviendra, au gré de nombreux changements de propriétaire, une simple maison de campagne " (Stern, 2013).

Le moulin a appartenu à " la famille Poupinel [Jules Poupinel (1823-1891), maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines à la fin du XIX^e siècle, était propriétaire du proche domaine du Mesnil et] céda le moulin le 3 mars 1935 à Monsieur Bugnot. Le bien revint ensuite successivement, à la famille Cartier Bresson, puis à Léon Moussinac [1890-1964], écrivain, critique de cinéma, journaliste " (Houssinot, 2022). En juillet 1951, le moulin de Villeneuve est acquis par Elsa Triolet et Louis Aragon à qui " il apparaît comme un refuge nécessaire [...]. On le comprend à lire Georges Sadoul [1904-1967], un ami du couple [...]. « Pour pouvoir travailler, ils allèrent s'installer pour les week-ends ou des vacances dans un moulin de Saint-Arnoult-en-Yvelines, séparé de la petite ville et sa « plage » [" La Plage aux Champs " à la Boucauderie] par le remblai d'une ligne de chemin de fer, et un pont jadis dynamité par les Allemands... » (SADOUL, Georges. *Une femme, un homme*. Revue Europe n° 454-455, février-mars 1967) " (Vigier, 2002).

Les bâtiments ainsi que les quatre hectares et demi de terrain attenants sont alors aménagés par le couple.

À sa sœur Lili Brik (1891-1978), Elsa Triolet décrit ainsi leur acquisition : " c'est un moulin... En parfait état, avec tout le mobilier nécessaire. [...]

La rivière passe sous le moulin. La roue a été enlevée, mais il y a, sous la galerie, deux murs et une fenêtre ronde, derrière laquelle l'eau tombe en cascade. Le fantastique devenu fontaine !

Le soir, c'est éclairé et, quand on en a assez, on peut tout arrêter en ouvrant l'écluse et en déviant l'eau vers la chute qui est à l'extérieur.

Les pièces d'habitation sont au 1^{er} étage, au niveau de la galerie. [...] On trouve rarement des endroits d'une telle originalité et d'une telle beauté " (Brik-Triolet, 2000).

Dès 1953, dans son ouvrage *Le Cheval Roux ou les intentions humaines*, Elsa Triolet fait part d'un souhait : " je disais alors à qui voulait l'entendre que je souhaitais d'être enterrée là, sous ces hêtres [du parc du moulin de Villeneuve], à côté de Louis, ils nous serviraient de pierres tombales " (Houssinot, 2022).

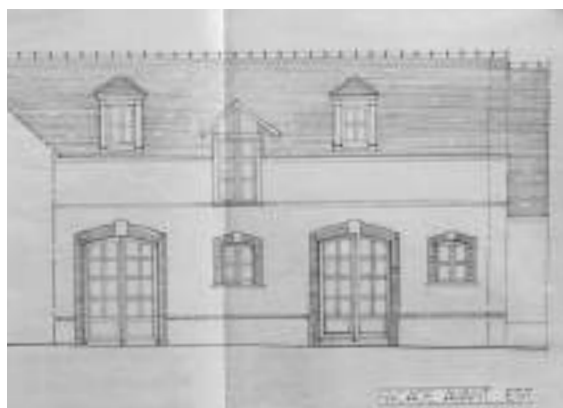


Sources :

- Préfet de la Région d'Ile-de-France. Arrêté d'inscription de l'ancien Moulin de Villeneuve, daté du 15 février 2017
- STERN, Bérénice. *La maison d'Elsa Triolet et Louis Aragon - Le Moulin de Villeneuve*. Éd. Biotop, 2013
- HOUSSINOT, Marie-Josèphe et Jean-Claude. Louis Aragon et Elsa Triolet. Le couple mythique de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Histoire des Yvelines, n° 9. *Revue de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques des Yvelines*. Colloque du samedi 8 octobre 2022
- VIGIER, Luc. Du destin singulier d'une maison secondaire : le Moulin de Villeneuve. *La Pensée : revue du rationalisme moderne*, n° 332, décembre 2002
- BRIK, Lili ; TRIOLET, Elsa. *Correspondance, 1921-1970*. Éd. Gallimard, 2000

Documents ci-dessus :

- Portrait de Louis Aragon (extrait de l'ouvrage d'Adolf HOFFMEISTER, *Visages écrits et dessinés*. Paris : Les Éditions Français Réunis, 1964)
- Le moulin de Villeneuve et son parc (cliché des rédacteurs, juin 2023)



En 1970, au décès d'Elsa Triolet, Louis Aragon respecta ses volontés et un permis d'inhumer fut obtenu pour l'espace privé du parc. En 1976, Louis Aragon lègue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) l'ensemble de ses manuscrits, ainsi que ceux d'Elsa Triolet ; en 1985, le legs, à l'État, du moulin de Villeneuve et de son contenu est accepté et finalisé. Le décès de Louis Aragon survient le 24 décembre 1982. Depuis lors, "la préservation du Moulin et sa transformation en maison d'écrivain répond à l'exécution d'un souhait testamentaire [...] par lequel l'auteur exprimait sa volonté d'exister dans les esprits bien au-delà de ce temps" (Vigier, 2002). Inaugurée en 1994, la Maison Elsa Triolet-Aragon est aujourd'hui un lieu de mémoire, un lieu de recherche et un lieu de création.

Source :

VIGIER, Luc. Du destin singulier d'une maison secondaire : le Moulin de Villeneuve. *La Pensée : revue du rationalisme moderne*, n° 332, décembre 2002

Analyse de la situation actuelle

_____ Covisibilités actuelles avec l'ancien moulin de Villeneuve

Le caractère particulier de l'édifice inscrit au titre des monuments historiques, qui est constitué des toiture et façade sur cour (côté nord) de l'aile d'habitation de l'ancien moulin de Villeneuve [3], le tombeau où reposent Elsa Triolet et Louis Aragon [4] ainsi que par le cône de vision qui les relie [5], fait de celui-ci un monument qui ne se donne que peu à voir depuis l'extérieur du domaine : la vision complète de la façade nord de l'ancien moulin n'apparaît qu'au moment de l'entrée sur le site, par l'est ; le tombeau des écrivains est protégé par les grands arbres du parc [2] ; le cône de vision qui relie ces deux éléments ne se révèle que par le parcours du visiteur dans la maison et le parc. En cela, l'esprit d'un lieu de retraite, de création poétique et littéraire, est conjointement constitué par les abords de la rivière de la Rémarde et la végétation qui croît le long de celle-ci, qui participent à conférer un caractère discret à la présence du monument dans le paysage de cette vallée.

Aussi, convient-il, ici, de préciser que les covisibilités actuelles avec ce monument historique sont, de ce fait, peu nombreuses.

La façade sud de l'ancien moulin (non protégée au titre des monuments historiques) est visible depuis la partie sud de la rue de Villeneuve [11, page 31] et annonce – en provenance du village voisin d'Ablis – le domaine qu'acquiert le couple à l'été 1951. À l'opposé de ce parcours – en provenance de Sonchamp, par la rue de la Boucauderie (D936), au nord –, les éléments bâtis de l'ancien moulin de Villeneuve sont peu visibles à distance ; le pignon de l'extrémité de la façade nord (protégée au titre des monuments historiques) apparaît, à travers les frondaisons de la ripisylve [1], depuis le parking aménagé entre deux bras de la Rémarde, au pied des piles de l'aqueduc de l'ancienne ligne de chemin de fer qui desservait Saint-Arnoult-en-Yvelines. En dehors du domaine de la "Maison Elsa Triolet-Aragon", il s'agit, ici, de l'unique point de vue – partiel – sur le monument historique.

Au cœur de la propriété, dans le jardin de sculptures, la vue de la tombe ou la présentation de la façade nord de l'ancien moulin de Villeneuve se manifestent en divers endroits, faisant du parc arboré que traverse la rivière, un lieu de médiation en même temps qu'un lieu de contemplation et de recueillement. Isolé parmi la végétation de la ripisylve, à l'écart d'un voisinage bâti dense en cette partie de la commune, l'ancien moulin de Villeneuve offre très peu de situations en covisibilité.

Dans ce lieu de retraite, de travail et de réflexion que ses feus possesseurs semblent avoir voulu ancrer dans un temps long et où les deux auteurs recherchèrent une paix (éternelle), insolite – voire incongrue – paraît être la présence d'un bal parquet "dit Baltring Théâtre" [9], dont se dégage une image festive quelque peu en décalage avec l'esprit du lieu.

Son installation sur la rive opposée de la rivière ne suffit pas à créer une distance suffisante à même de résoudre cette dissonance d'autant que, venant d'Ablis par la rue de Villeneuve, ce bal parquet créé en 1946 (et protégé par arrêté du 21 juin 2007 comme objet mobilier inscrit au titre des monuments historiques) se donne à voir simultanément avec l'ancien moulin de Villeneuve [11, page 31].

Ce "Modern Dancing" originellement élevé à Chauvigny (département de la Vienne), bien qu'ayant ici trouvé un usage à travers l'accueil de conférences, de lectures ou d'animations, interroge sur la pertinence de son installation, sur sa propre mise en valeur et – surtout, peut-être – sur sa relation au contexte environnant.



Clichés ci-dessus :

Arpentage du territoire communal de Saint-Arnoult-en-Yvelines
et repérage des vues sur le tombeau Triolet-Aragon et son environnement
(clichés des rédacteurs, juin 2023)

Analyse de la situation actuelle

—— Repérage des covisibilités actuelles avec l'ancien moulin de Villeneuve



Commentaire :

Les numéros et lettres sur la photographie aérienne, ci-dessus, correspondent aux clichés des pages 30 et 31.

La surface claire, figurée sur la photographie aérienne, indique les actuels périmètres de 500 mètres autour de chaque monument historique qui en occupe le centre.

Le contour en pointillés met en évidence les espaces (à l'intérieur du périmètre de protection actuel) depuis lesquels s'offrent des perspectives, vues cadrées et panoramas significatifs sur l'ancien moulin de Villeneuve.



Analyse de la situation actuelle

_____ Immeubles liés à la conservation ou formant un ensemble cohérent avec l'ancien moulin de Villeneuve

_____ Espaces libres ou immeubles non bâtis participant à la mise en valeur de l'ancien moulin de Villeneuve

Sans qu'il apparaisse nécessaire de réitérer, ici, la citation de l'article L. 621-30 du code du patrimoine (cf. page 24) pour expliciter les immeubles, ensembles cohérents, perspectives ou espaces libres qui contribuent à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique, le plan présenté en page 33 s'attache à mettre en évidence – comme pour le centre ancien de Saint-Arnoult-en-Yvelines, également visible sur ledit plan – les éléments qui participent à qualifier l'environnement de l'ancien moulin de Villeneuve, au sein duquel le tombeau des écrivains Elsa Triolet et Louis Aragon, ainsi que la façade nord (et la toiture) de l'aile d'habitation sont inscrits au titre des monuments historiques. L'ensemble des constructions et espaces non bâtis repérés sur ce plan permet d'identifier les éléments du contexte représentant des enjeux patrimoniaux en lien avec le monument protégé.

Du fait d'une situation paysagère dominante, à la différence du centre urbain ancien, peu d'immeubles environnants participent à la mise en valeur du monument. Toutefois, en aval, le domaine du Mesnil (qui est également un ancien moulin) peut être identifié comme un ensemble bâti en lien avec la résidence des écrivains. Sa fonction initiale rappelant celle d'établissements construits – comme lui – au bord de la rivière de la Rémarde qui, jadis, auront contribué – avec lui – à la prospérité de la cité établie en amont et qui peuvent, en ce sens, être considérés du point de vue d'une cohérence d'ensemble.

"Aujourd'hui, la Maison Elsa Triolet-Aragon vit une triple vocation selon les souhaits du poète. C'est bien sûr un lieu de mémoire. [...] C'est aussi un lieu de recherche. [...] C'est enfin un lieu de création. La Maison accueille une collection permanente qui s'enrichit chaque année des œuvres d'artistes présents en amitié... [...] Écrivains, artistes et musiciens ponctuent les saisons à travers des rencontres, des spectacles et des expositions d'art contemporain" (Stern, 2013). Le parc du moulin de Villeneuve – comme le montre la photographie, ci-contre – est aussi un lieu pour admirer, en plein air, des œuvres d'art ; cet espace libre paysager d'une étendue de quatre hectares et demi constituant, à cet endroit, la rive droite de la rivière de la Rémarde s'offre comme un écrin naturel à la résidence qui le contemple. En complément du proche domaine du Mesnil, dans le prolongement de celui de la Boucauderie – malgré la coupure provoquée par la présence du viaduc (en ruine) de l'ancienne voie de chemin de fer – la ripisylve accompagnant le cours de la Rémarde forme, dans cette vallée encore préservée, une entité paysagère qui met en scène – et en valeur – les immeubles qui s'y sont hier installés, dont le monument présentement considéré, lieu de sépulture d'Elsa Triolet et de Louis Aragon.

Les quelques vues et perspectives remarquables sur le tombeau et sur l'ancien moulin accompagnent la déambulation dans l'espace artistique paysager en rappelant, par endroits, que le lieu fut habité.

La magnificence de certains arbres semble rivaliser avec la fécondité des deux écrivains, la sérénité du lieu leur ayant offert un cadre propice.



Source :

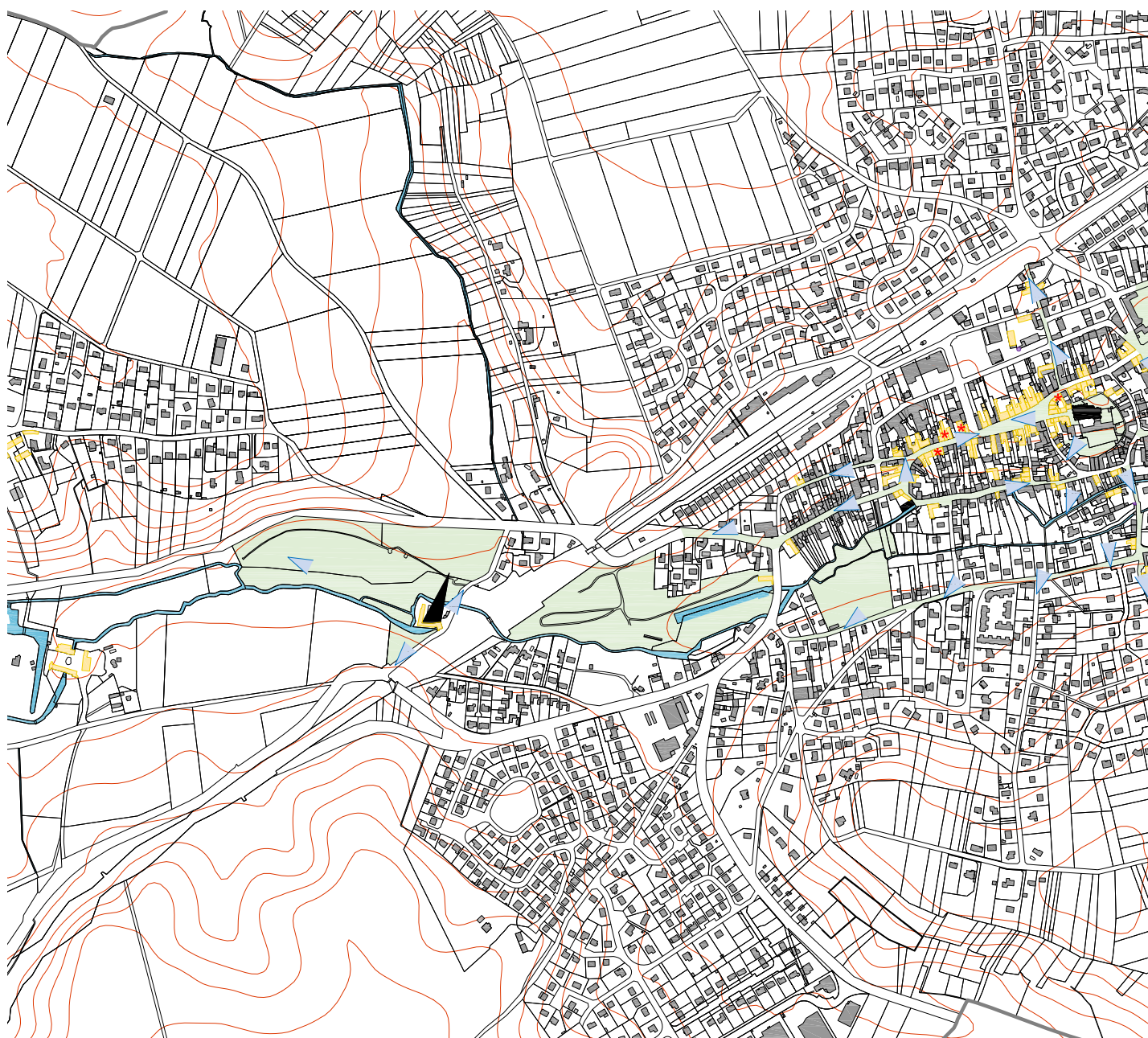
STERN, Bérénice. *La maison d'Elsa Triolet et Louis Aragon - Le Moulin de Villeneuve*. Éd. Biotop, 2013

Document ci-dessus :

Une sculpture de l'artiste Nicolas Sanhes, devant l'un des vieux chênes du parc (clichés des rédacteurs, juin 2023)

Analyse de la situation actuelle

—— Repérage des éléments liés à la conservation ou à la mise en valeur de l'ancien moulin de Villeneuve



Légende :

- monuments historiques
- immeubles bâtis participant à la conservation des MH
- immeubles bâtis formant avec les MH un ensemble cohérent
- espaces libres ou immeubles non bâtis participant à la mise en valeur des MH
- présomption de caves (XIV^e-XVI^e siècle)
- vues et perspectives remarquables



0 100 200 500 m



Document ci-dessus :

Analyse de la situation actuelle

Projets de la Commune et des documents d'urbanisme

Le schéma, ci-contre (en haut de page), est extrait du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et résume les orientations générales d'aménagement souhaitées pour la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines ; dans les grandes lignes : le bourg historique est une centralité à renforcer ; la rivière de la Rémarde et sa ripisylve constituent une continuité paysagère à préserver ; les entrées de ville (est et ouest) sont des secteurs à valoriser ; les zones agricoles sont des espaces à protéger en contenant (principalement) l'étalement urbain. Quelques lieux – dont le domaine de la Boucauderie (à l'ouest du bourg), les environs de l'église Saint-Nicolas ou le parc de l'Aleu (à l'est du centre historique) – sont identifiés comme des sites touristiques à valoriser. Dans le PADD, concernant les objectifs à considérer, ceux relatifs à la mise en valeur des paysages urbains représentent un point spécifique.

Par ailleurs, l'ambition affichée du plan local d'urbanisme (PLU) est de protéger les constructions présentant un intérêt et de préserver la trame urbaine historique.

Quatre orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont été envisagées sur le territoire communal, dont trois sont illustrées ci-contre (et visibles sur le plan présenté en page 35). Celle intitulée : "le secteur des équipements" (OAP n° 3 illustrée ci-contre, en bas de page) n'est que peu concernée par les rayons de protection de 500 mètres générés par les monuments historiques du centre ancien ; en revanche, les deux autres secteurs, présentés ci-après, sont couverts par la "protection au titre des abords" décrite dans le code du patrimoine.

L'orientation d'aménagement et de programmation intitulée : "le secteur du centre-ville" (OAP n° 1, ci-contre, en haut de page) inclut dans son périmètre l'immeuble sis 9 rue Charles de Gaulle dont la façade est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 6 novembre 1929. Sur ce secteur – en lien avec le projet d'extension du centre-ville – la mixité fonctionnelle est favorisée : habitat, commerces et services, bureaux, etc. Le schéma identifie des zones constructibles au nord du périmètre (le long des rues Jean Moulin et Louis Genet) qui délimiteraient une place publique ; aujourd'hui, une importante opération immobilière a d'ores et déjà été bâtie entre la rue des Remparts et la rue Charles de Gaulle, à l'arrière du monument historique.

L'orientation d'aménagement et de programmation intitulée : "le secteur des Amorteaux" (OAP n° 2, ci-contre, au centre) correspond également au projet d'extension du centre-ville. Délimité au nord par le cours de la Rémarde, ce secteur vient longer la maison dite de "La Grande Teinturerie", sise 38 rue Poupinel et inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 19 août 1975. Dans le respect du cadre naturel et urbain, entre 20 à 40 logements aux typologies diversifiées seront réalisés ; la création de voiries et de sentes piétonnes assurera une accroche aux éléments environnants. Un cône de vue depuis la rue des Amorteaux, vers la Rémarde, est envisagé ; aucun dispositif similaire n'est mentionné en direction de l'église qui se donne à voir, majestueusement, depuis cette rue.



1. Le secteur du centre ville



2. Le secteur des Amorteaux



3. Le secteur des équipements

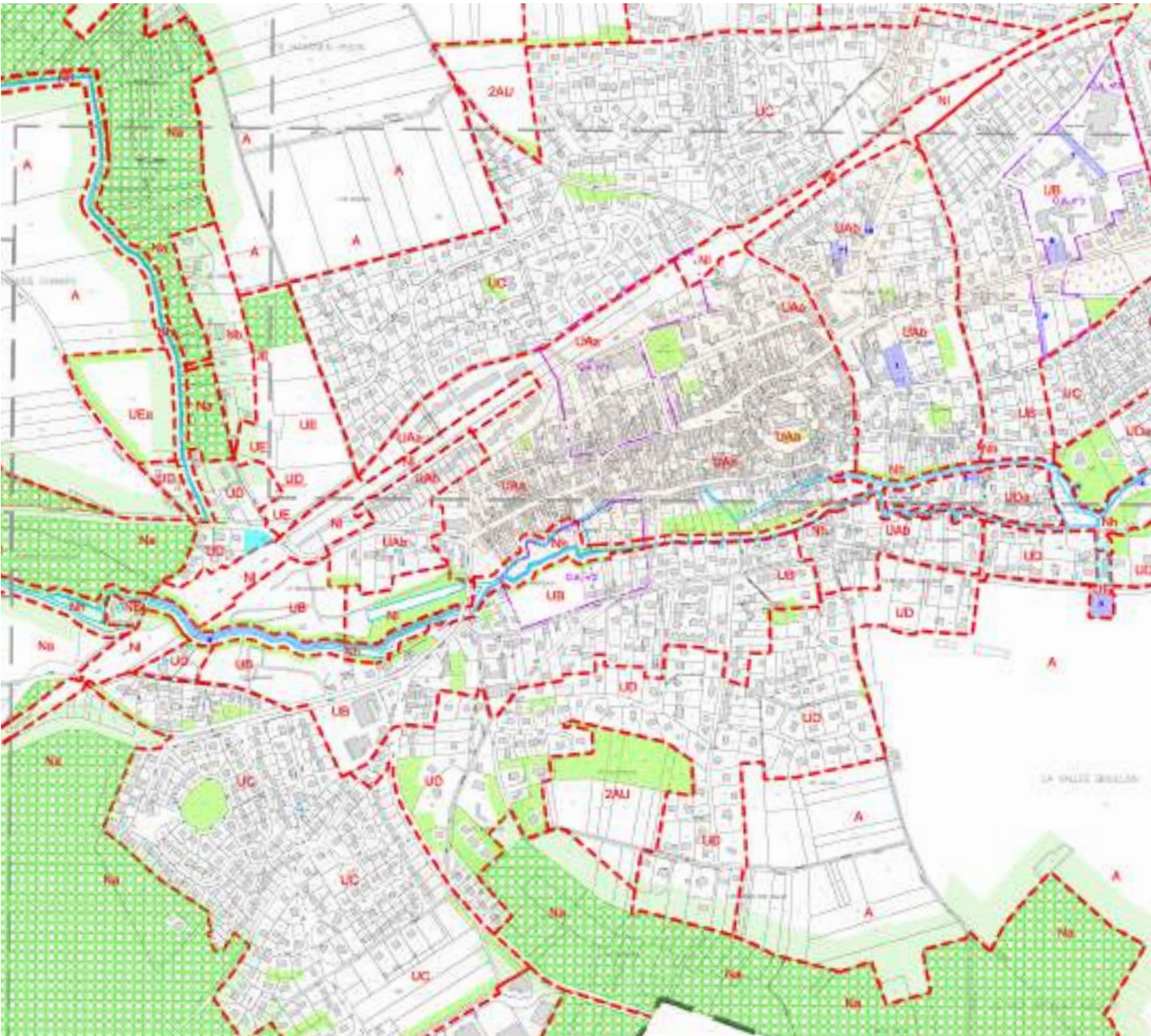


Documents ci-dessus :

- Extrait du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Extraits des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Analyse de la situation actuelle

Repérage des projets de la Commune et des documents d'urbanisme



Légende :

- limite de zone
 - espace boisé classé (art. L.130-1, CU)
 - zone de bruit (arrêté préf. 10 octobre 2000)
 - espace paysager protégé (art. 123-1-5 7°, CU)
 - secteur faisant l'objet d'OAP
 - emplacement réservé
 - périmètre protection captage des eaux
- 0 100 200 500 m

Analyse de la situation actuelle

_____ Espace paysager protégé au titre du code de l'environnement

Le bourg de Saint-Arnoult-en-Yvelines "dont les maisons sont bien groupées, est bâti sur le versant occidental d'une petite colline qui domine la vallée de la Rémarde" (Blin, 1899). La présence de cette rivière a joué un rôle notable dans la vie de la cité : "l'industrie importante consistait en tanneries et créneries, les moulins étaient à blé et à tans, la Rémarde le long de ses deux bras, constituait depuis toujours la base de vie du bourg laborieux" (Sites et Monuments, 1972). La fermeture des tanneries et la suppression des lavoirs modifièrent le rapport séculaire entretenu, dans le bourg, avec le cours d'eau.

"De tout temps, la partie la plus pittoresque de Saint-Arnoult-en-Yvelines fut la rue Basse, séparée des maisons par la Rémarde franchie par de petits ponts et jadis bordée de lavoirs. Certains ont disparu. [...] Le long du moulin de la Grande Teinturerie [soit le n° 38 rue Poupinel, inscrit au titre des monuments historiques] se trouvait un superbe abreuvoir à chevaux avec une descente pavée [qui] fut recouvert de sable" (Sites et Monuments, 1972).

Depuis le milieu des années 1970, l'absence de la Rémarde a dissipé le caractère pittoresque de la rue Basse que l'on conserve néanmoins en amont ou en aval du bourg, notamment sur les sites des anciens moulins.

La loi du 2 mai 1930 (ayant pour objet la réorganisation de la protection des monuments naturels et des sites) aura permis de créer les sites naturels classés ou inscrits (servitudes d'utilité publique de type AC2) et reprendra, entre autres, la notion de "pittoresque" en tant que caractère à même de justifier une protection. Cette loi a été abrogée et codifiée en 2000 au livre III "Espaces naturels", titre IV "Sites" du code de l'environnement.

Un site inscrit "sur l'inventaire des sites naturels" (Arrêté, 1972) traverse la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines :

- le site n°5828 intitulé "Vallée de la Rémarde" (défini par arrêté du 16 février 1972).

Ce site inscrit couvre une grande partie de l'aire urbanisée de Saint-Arnoult-en-Yvelines (cf. plan de repérage, en page 37), hormis le lotissement du Bréau et la zone industrielle des Corroyes situés au sud du moulin de Villeneuve.

Le dossier d'archives relatif au site inscrit expose les motifs suivants pour la protection de ces paysages : "Située dans les départements des Yvelines et de l'Essonne, la Rémarde est un petit ruisseau capricieux qui prend sa source près du hameau de l'Hunière [à côté de Sonchamp] au sud de Rambouillet. Au cours des siècles, elle fut utilisée pour alimenter tantôt les moulins, tantôt les pièces d'eau des châteaux. La vallée qui parfois s'élargit, parfois se resserre, garde, à part quelques exceptions, un très grand charme qui tient à la fois au dessin capricieux de la Rémarde, aux immenses échappées que l'on découvre brusquement et aux bois qui l'enserrent au nord comme au sud. La protection est nécessaire pour assurer la pérennité de ce site qui nous est parvenu tel quel" (DRIAT Ile-de-France).



Sources :

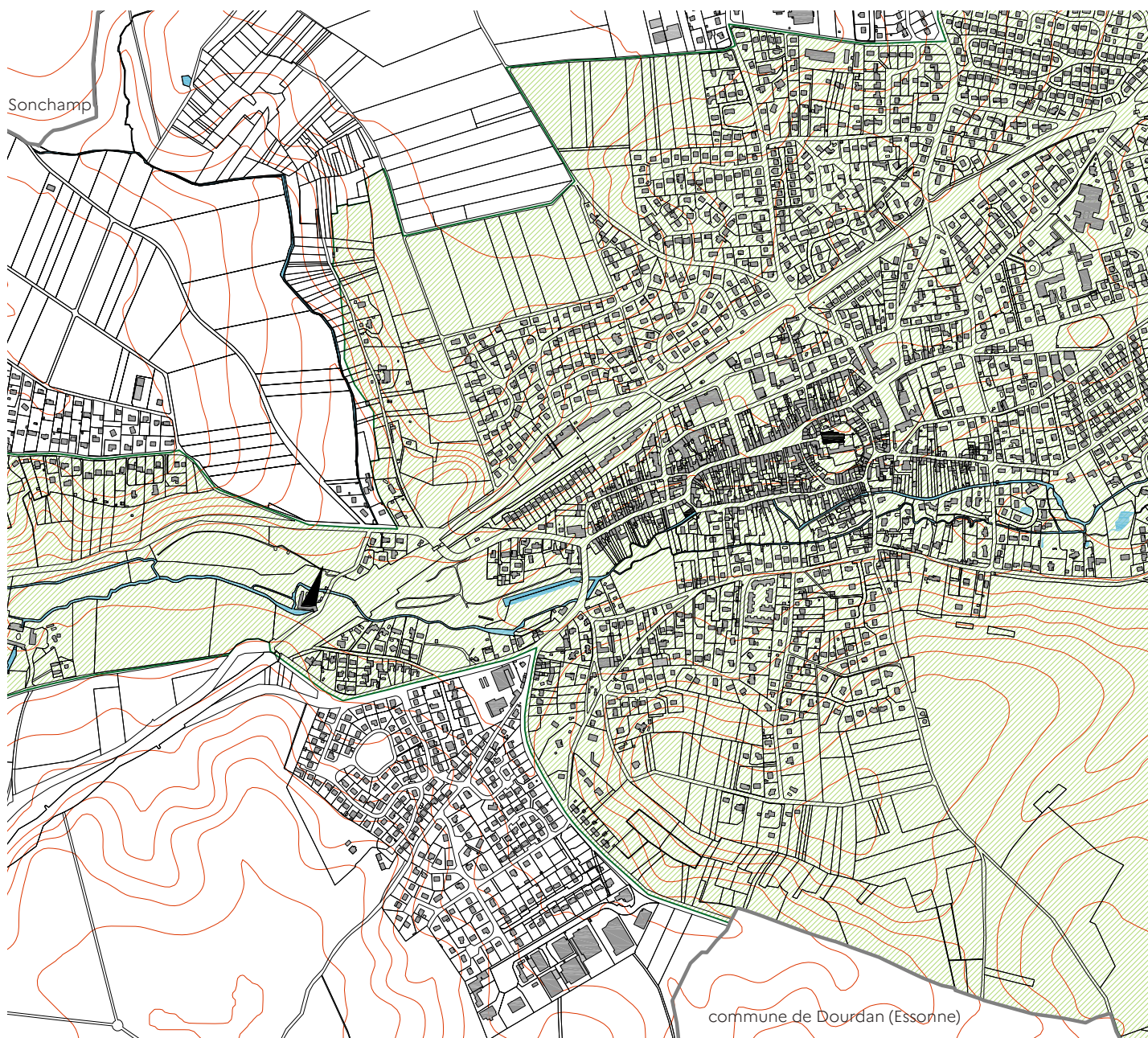
- BLIN. Monographie de l'instituteur, 1899 (source : AD 78, cote 1T/MONO 11)
- Saint-Arnoult-en-Yvelines. Revue *Sites et Monuments*, n° 58, avril, mai, juin 1972
- Ministre chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement. Arrêté d'inscription du site intitulé "Vallée de la Rémarde", daté du 16 février 1972
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, (DRIAT) Ile-de-France : <https://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

Documents ci-dessus :

- La rivière de la Rémarde longeant la rue Basse, avant les années 1970 (source : AD 78, cote 4F1 5041)
- La rivière de la Rémarde traversant le domaine de la Boucauderie (source : AD 78, cote 3F1211 90)

Analyse de la situation actuelle

—— Repérage de l'espace paysager protégé au titre du code de l'environnement



Légende :

site inscrit ("Vallée de la Rémarde")



0 125 250 500 m



Document ci-dessus :

Analyse de la situation actuelle

_____ Découvertes archéologiques

La petite ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines témoigne – par sa morphologie et ses architectures – d’une histoire ancienne ; le XVI^e siècle a, par exemple, principalement pu être évoqué à travers les monuments historiques. Les diverses fouilles réalisées sur la commune permettent d’affiner la connaissance de l’histoire locale : à ce jour, l’occupation humaine la plus ancienne remonte au Néolithique.

Les différents rapports de diagnostics consultés au service régional de l’archéologie (SRA - DRAC Ile-de-France) explicitent la richesse culturelle du lieu (les lettres de la liste ci-dessous renvoient au plan présenté en page 39) :

A – Lieu-dit " Les Halles – rues des Fourneaux / chemin de Beauluisant " / cadastre : section AT, parcelles 101, 105, 106, 107, 108 et 109

période d’occupation : fin XVIII^e - début XIX^e siècle
(selon les sources écrites)

mobilier et structure : bases de fours à chaux

(excavations directement réalisées dans le sol)

interprétation : carrière d’extraction de calcaire

intervention : janvier 2004

Rapport de diagnostic de Vanessa Rouppert
(INRAP, février 2004)

B – " La Butte de Guhermont " / cadastre : section B, parcelles 19 à 23
période d’occupation : fin du Moyen Âge (XV^e siècle) et époque moderne (XVI^e-XVII^e siècle)

mobilier et structure : pierres et tuiles médiévales et modernes

interprétation : occupation médiévale de la maladrerie liée à la chapelle Saint-Fiacre non loin (restes)

intervention : juin 2004

Rapport de diagnostic sous la direction d’Olivier Blin
(INRAP, 2004)

C – " rue des Amorteaux " / cadastre : section AT, parcelles 248 à 254
période d’occupation : Néolithique (3500-2500 av. notre ère)

mobilier et structure : grattoir, racloir à encoches, tessons de céramique ; trous de poteaux et fosses

interprétation : habitat ?

intervention : juillet 2004

Rapport de diagnostic sous la direction d’Olivier Blin
(INRAP, 2004)

D – " 4 rue de la Fontaine et ruelle à l’Eau " / cadastre : section AS, parcelle 72

période d’occupation : Haut Moyen Âge (VI^e-VII^e siècle) ; Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle) ; XVI^e siècle

mobilier et structure : céramiques, tuiles ; trous de poteau, fosses, cuve et bâtiments

interprétation : habitat (VI^e-VII^e siècles) ; artisanat lié à une tannerie (XIII^e-XV^e siècle) et tronçon du fossé de l’enceinte du bourg (XVI^e siècle)

intervention : février 2006

Rapport de diagnostic archéologique de Stéphane Harlé (INRAP, avril 2006)

E – " 25-27 rue des Remparts – 9 rue Charles de Gaulle " / cadastre : section AV, parcelles 67, 70 à 72, 80, 81

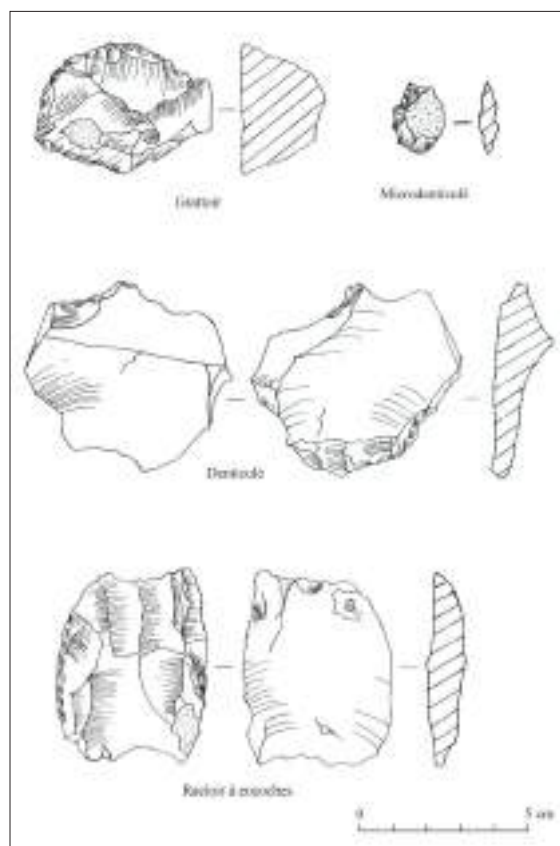
période d’occupation : Néolithique moyen (4300-3400 av. notre ère) ; Époque médiévale (XIII^e-XVI^e siècle)

mobilier et structure : céramique et pièces lithiques ; scories, fosses et fossé

interprétation : activité artisanale (XIII^e-XIV^e siècle)

intervention : août 2017

Rapport de diagnostic archéologique sous la direction de Nicolas Warmé (INRAP, octobre 2017)



Documents ci-dessus :

- Bassins juxtaposés à fonds plats
(source : HARLÉ, Stéphane. "4 rue de la Fontaine et ruelle à l’Eau" – Rapport de diagnostic. INRAP, avril 2006)

- Industrie lithique trouvée rue des Amorteaux
(source : BLIN, Olivier. "Rue des Amorteaux" – Rapport de diagnostic. INRAP, 2004)

Analyse de la situation actuelle

—— Repérage des découvertes archéologiques



Par ailleurs, "sur la *Butte des Vignes*, zone industrielle à l'ouest de la R.D. 27E [localisation approximative "F" sur le plan ci-dessus], une probable nécropole antique à incinération a été découverte lors de l'aménagement d'une zone industrielle dans les années soixante-dix. Plusieurs urnes en céramique ont été ramassées : elles contenaient des débris d'ossements calcinés. L'examen récent des vases (céramique commune grise) indique les II^e et III^e siècles" (source : BARAT, Yvan ; PROVOST, Michel ; DUFAY, Bruno ; RENAULT, Ingrid. *Carte archéologique de la Gaule – 78. Les Yvelines*. Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2007).

Commentaire et légende :

périmètre de protection de 500 mètres
autour des monuments historiques



Les lettres apposées sur le plan ci-dessus localisent les fouilles réalisées et renvoient aux rapports de diagnostics consultés, qui sont présentés en pages 38 et 39

0 125 250 500 m



Document ci-dessus :

DRAC - Direction régionale des affaires culturelles d'Île de France
SRAEP - Service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux
UDAP - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines
Étude réalisée par : AUDIGIER | PILET architectes

Localisation des fouilles archéologiques réalisées
échelle 1/12 500^e
(fond de plan : cadastre 2023)

5 juillet 2024

39

Proposition de PDA

_____ Objectifs généraux ; arguments et objectifs particuliers proposés

L'étude de l'évolution du lieu, ainsi que l'analyse de l'environnement comme des paysages naturels et bâtis autour des monuments historiques concernés, conduisent à proposer un unique périmètre délimité des abords (PDA) que l'on pourrait intituler :

PDA du centre historique et moulin	MH : église Saint-Nicolas, deux maisons du bourg et ancien moulin de Villeneuve (Maison Elsa Triolet-Aragon)
------------------------------------	--

Pour ce PDA, les recherches et observations présentées dans les pages précédentes conduisent à retenir les motivations suivantes :

- considérant les résultats et découvertes des fouilles archéologiques, qui inscrivent Saint-Arnoult-en-Yvelines dans une histoire ancienne (présence avérée d'une occupation Néolithique, rue des Amorteaux) ;
 - considérant les caractéristiques naturelles du lieu (vallée façonnée par la rivière de la Rémarde, coteaux ensoleillés, importantes futaies en bordure de la forêt de Dourdan marquant la limite nord-est du plateau de la Beauce), qui fondent son identité paysagère ;
 - considérant l'exploitation d'une situation naturelle (cultures céréalières à partir des XIII^e et XIV^e siècles, vignobles jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, présence de moulins, de tanneries et de mégisseries en bordure de la rivière de la Rémarde), qui aura permis l'essor et la prospérité de la cité ;
 - considérant la position stratégique de la ville sur une ancienne (et importante) voie de communication (ville d'étape sur la route de Paris à Chartres), qui aura conforté l'importance du bourg au fil du temps ;
 - considérant les traces historiques (bâties) de la cité prospère (réseau insondé de celliers et caves voûtées datant des XIV^e et XVI^e siècles, murs d'enceinte et portes de ville dressées jusqu'à la fin du XVIII^e siècle) ;
 - considérant les formes concentriques et compactes du bourg (révélées par le découpage parcellaire) dues à l'édification d'enceintes, qui auront conduit à une densité, ainsi qu'à une morphologie urbaine singulière ;
 - considérant – en périphérie du noyau urbain – les faubourgs qui entouraient la cité (Palais, Nuisement, Fontaine, Fourneaux, Billoir), ainsi que la " Ferme du Prieuré " et son pigeonnier (XVI^e siècle), qui rappellent l'étendue foncière de la cité et l'interdépendance qu'entretenait l'aire urbanisée avec son territoire proche ;
 - considérant l'existence de grands domaines en fond de vallée (domaines du Mesnil et de la Boucauderie) et la mise en valeur de la rivière (piscine d'eau douce de " la Plage aux Champs " à la Boucauderie) ;
 - considérant la construction d'une voie de chemin de fer et sa desserte (supprimées), ainsi que la modernisation des moyens de transport, qui auront favorisé le développement urbain (au XX^e siècle) ;
 - considérant la présence de dérivations et canaux (dont certains ont été comblés) et la persistance des immeubles anciens, qui contribuent à témoigner de l'histoire du lieu et participent à la conservation des monuments historiques en raison de leur proximité avec ceux-ci ;
 - considérant le maintien des ensembles bâtis, qui traduisent une homogénéité urbaine accompagnant ou mettant en valeur les monuments historiques en raison de leur implantation, de leur gabarit ou de l'emploi de matériaux parents ;
 - considérant les vues et les perspectives, qui mettent en scène les monuments historiques ;
 - considérant les espaces libres, qui s'offrent comme des dégagements, des cadrages ou des respirations en lien avec les monuments historiques ou le paysage (naturel ou bâti) qui les accompagnent ;
 - considérant le site inscrit (vallée de la Rémarde, espace protégé au titre du code de l'environnement), qui traverse la commune et souligne l'importance des éléments naturels composant ou entourant la cité ;
- il est proposé de créer un PDA tel que figuré sur le plan, présenté en page 41, dont la légende rappelle les éléments (bâtis ou non bâtis) présentant des enjeux patrimoniaux en relation avec les édifices insignes repérés sur la commune.

Proposition de PDA

Proposition de périmètre et repérage des caractéristiques bâties, paysagères et visuelles



Pour les arguments et objectifs évoqués, le tracé du périmètre délimité des abords (PDA) se propose de réunir :

- les constructions anciennes établies autour des monuments historiques incluant, de fait, le tracé (disparu) des remparts ;
- les anciens faubourgs du Billoir (et la " Ferme du Prieuré "), du Palais, de la Fontaine, des Fourneaux, de la Juiverie, ainsi que la rive droite de la rivière de la Rémarde ;
- l'ancien domaine de la Boucauderie et sa piscine d'eau douce ;
- l'ancien viaduc ferroviaire (parking) qui tangente, à l'est, le domaine du moulin de Villeneuve (Maison Elsa Triolet-Aragon), lieu de sépulture des deux écrivains.

Légende :

périmètres des abords actuels	
projet de PDA	
monuments historiques	
immeubles bâtis participant à la conservation des MH	
immeubles bâtis formant avec les MH un ensemble cohérent	
espaces libres ou immeubles non bâtis participant à la mise en valeur des MH	
présomption de caves (XIV ^e -XVI ^e siècle)	
vues et perspectives remarquables	

0 125 250 500 m

Document ci-dessus :

Proposition d'un périmètre délimité des abords (PDA) et repérage des éléments liés à la conservation ou à la mise en valeur des monuments historiques
échelle 1/12 500^e
(fond de plan : cadastre 2023)

Annexe 1.

Carte des servitudes au titre du code l'environnement



Légende :

site inscrit (" Vallée de la Rémarde ") 



Annexe 2.

Carte des servitudes au titre des espaces patrimoniaux - état actuel



Légende :

périmètres des abords actuels



monuments historiques



0 125 250 500 m



Document ci-dessus :

Annexe 3.

Carte des servitudes au titre des espaces patrimoniaux - état futur après création du PDA
(avec indication des périmètres des abords actuels)



Légende :

- périmètres des abords actuels
- monuments historiques
- projet de PDA

0 125 250 500 m

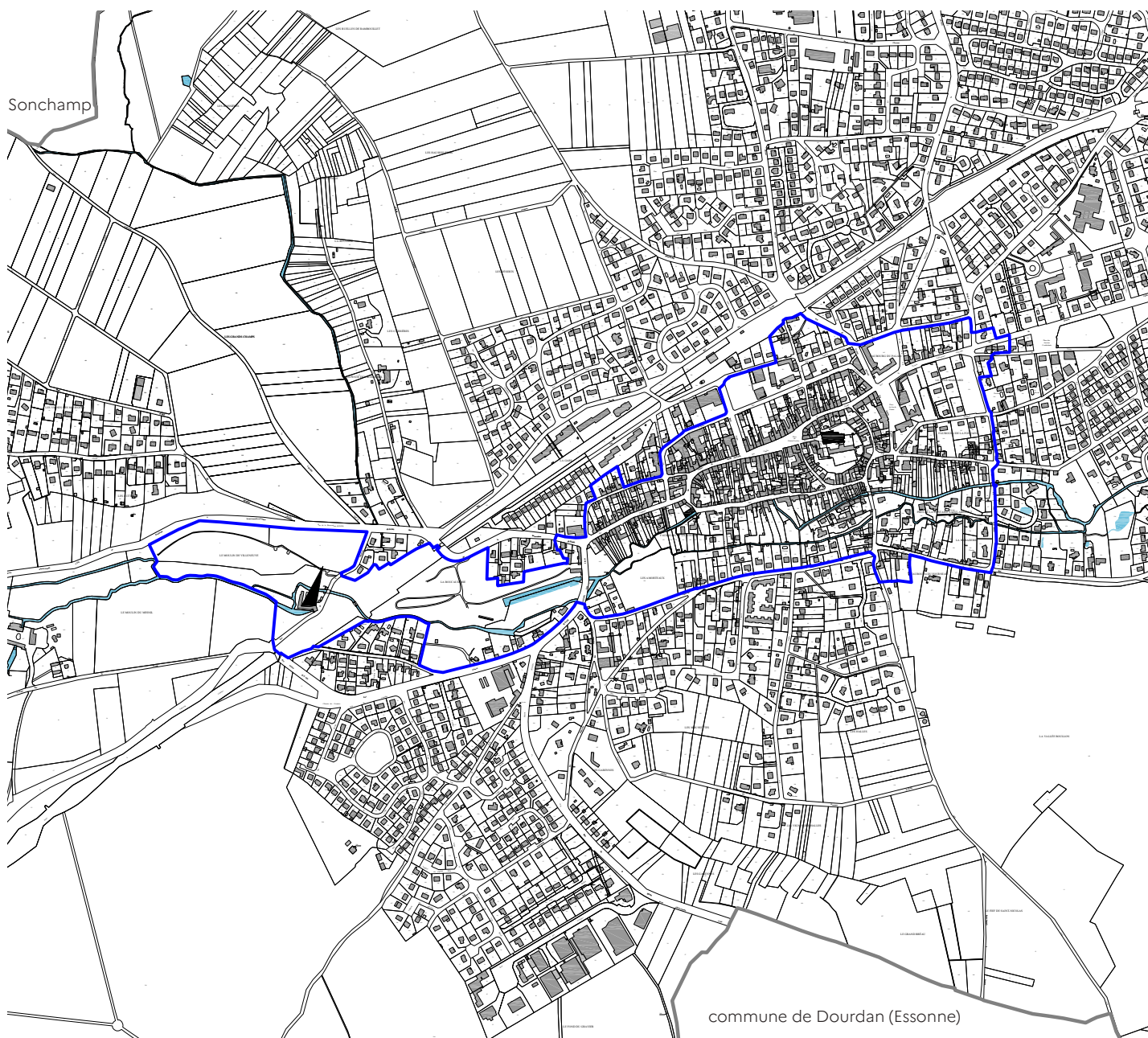


Document ci-dessus :

Actuels périmètres de protection des monuments historiques
et proposition de périmètres délimités des abords (PDA)
échelle 1/12500^e
(fond de plan : cadastre 2023)

Annexe 4.

Carte des servitudes au titre des espaces patrimoniaux - état futur après création du PDA



Légende :

monuments historiques

projet de PDA



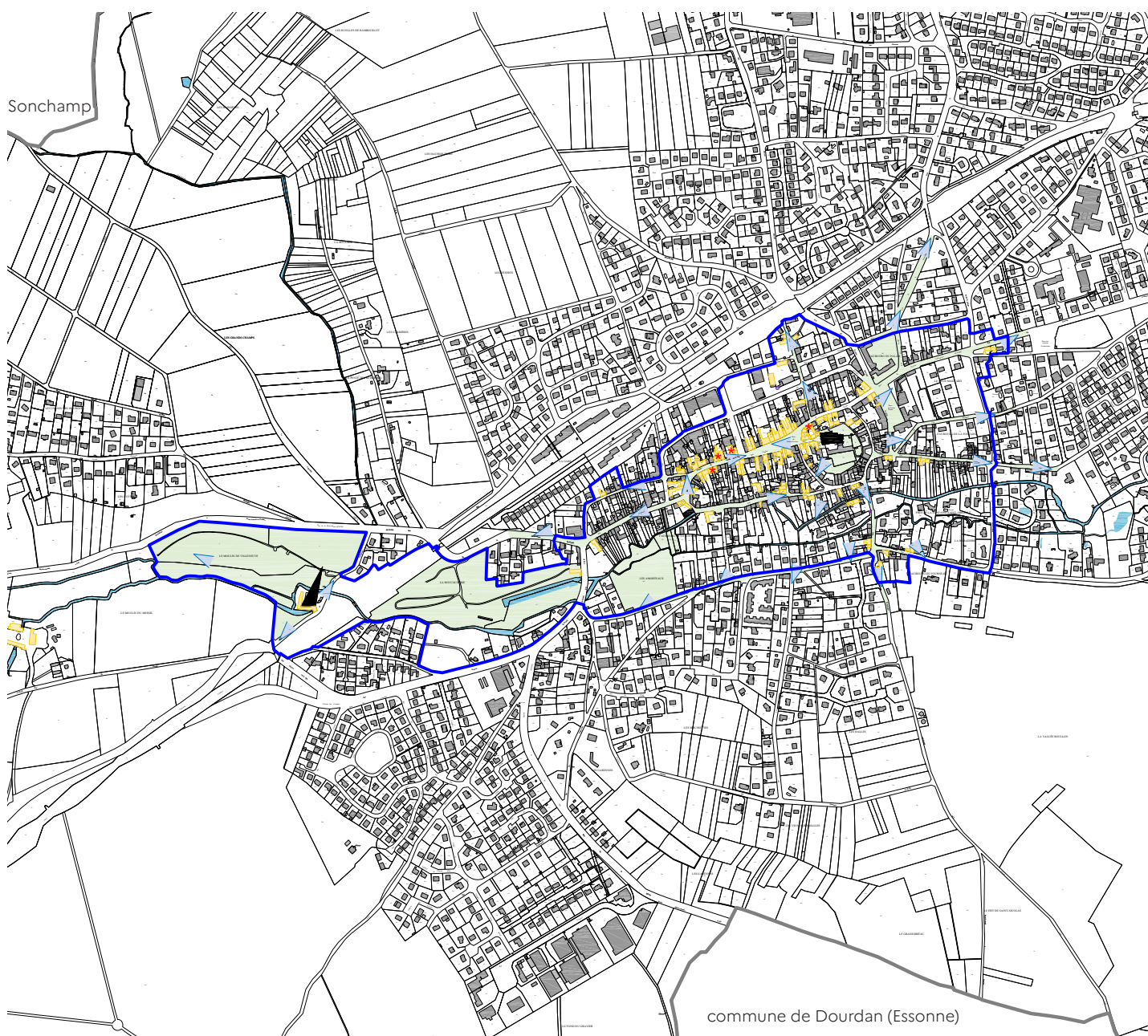
0 125 250 500 m



Document ci-dessus :

Annexe 5.

Carte des éléments liés à la conservation ou à la mise en valeur des monuments historiques



Légende :

- projet de PDA
- monuments historiques
- immeubles bâtis participant à la conservation des MH
- immeubles bâtis formant avec les MH un ensemble cohérent
- espaces libres ou immeubles non bâtis participant à la mise en valeur des MH
- présomption de caves (XIV^e-XVI^e siècle)
- vues et perspectives remarquables

0 125 250 500 m



Document ci-dessus :

Carte des éléments liés à la conservation ou à la mise en valeur des monuments historiques et proposition de périmètres délimités des abords (PDA)
échelle 1/12500^e
(fond de plan : cadastre 2023)

Annexe 6.

_____ Tableau récapitulatif (monument, commune, propriété)

Monument(s) historique(s) concerné(s)	Propriétaire(s) (juillet 2023)	Adresse(s) du (des) monument(s) historique(s) (juillet 2023) (références cadastrales)	Commune(s) actuellement concernée(s) par les abords du (des) monument(s) : commune(s) d'implantation (en gras) et / limitrophe(s)
Église Saint-Nicolas	Commune de Saint-Arnoult	Rue de l'église 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines (000 AW 312)	Saint-Arnoult-en-Yvelines
Immeuble (façade)	privé	9 rue Charles de Gaulle (anciennement : 9 rue de Paris) 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines (000 AV 254)	Saint-Arnoult-en-Yvelines
Immeuble	privé	2 rue basse (anciennement : 32, puis 38 rue Poupinel) 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines (000 AV 221)	Saint-Arnoult-en-Yvelines
Moulin de Villeneuve	État	2 rue de la Villeneuve 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines (000 K 181) Le Moulin de Villeneuve 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines (000 K 9, 000 K 5)	Saint-Arnoult-en-Yvelines

Sources :

- Dossiers de protection conservés à la MPP
- cadastre.gouv.fr (consulté en juillet 2023)

Bibliographie

- BARAT, Yvan ; PROVOST, Michel ; DUFAY, Bruno ; RENAULT, Ingrid.
Carte archéologique de la Gaule – 78. Les Yvelines.
Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2007
- BARRON, Louis. *Les environs de Paris*.
Éd. de la Maison Quantin, 1886
- BRIK, Lili ; TRIOLET, Elsa. *Correspondance, 1921-1970*.
Éd. Gallimard, 2000
- FRITSCH, Julia ; GARAPIN-BOIRET, Myriam.
Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Inventaire général des
monuments et des richesses artistiques de la France, 1992
- HOUSSINOT, Marie-Josèphe et Jean-Claude.
La ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines. "Un paysage retrouvé".
Éd. de la Tour Gile, 2007
- HOUSSINOT, Marie-Josèphe et Jean-Claude. Louis Aragon et Elsa
Triolet. Le couple mythique de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
Histoire des Yvelines, n° 9. *Revue de la Fédération des Sociétés
historiques et archéologiques des Yvelines*. Couples remarquables
en Yvelines. Colloque du samedi 8 octobre 2022
- LÉCHAUGUETTE, Pierre. Saint-Arnoult-en-Yvelines.
"Quatorze siècles d'histoire". *Bulletin de la Société historique de
Saint-Arnoult-en-Yvelines*, n° 19, 20 et 21, année 1972
- LÉCHAUGUETTE, Pierre. L'archéologie souterraine de
Saint-Arnoult-en-Yvelines. *Au Pays de la Rémarde*, n° 28, avril 1983
- LORIN, Félix. Procès-verbaux des excursions pendant les années
1904 et 1905 et notices diverses. *Société archéologique de
Rambouillet*, tome XVIII. Versailles : Imprimerie Aubert, 1905
- ROBERTET COURCELLES, Georgette. *Histoire de Saint-Arnoult*.
Imprimerie Pierre Amelot, 1932
- STERN, Bérénice. *La maison d'Elsa Triolet et Louis Aragon - Le
Moulin de Villeneuve*. Éd. Biotop, 2013
- VIGIER, Luc. Du destin singulier d'une maison secondaire : le
Moulin de Villeneuve. *La Pensée : revue du rationalisme moderne*,
n° 332, décembre 2002
- WARMÉ, Nicolas et al. *Saint-Arnoult-en-Yvelines, 25-27 rue des
Remparts/9 rue Charles de Gaulle*. Rapport de diagnostic
archéologique. INRAP, 2017